

# LE DEVOIR



**CULTURE**  
Les FrancoFolies  
prennent un coup de jeune  
Page B 8

**ACTUALITÉS**  
Viaduc du Souvenir:  
aucune accusation déposée  
Page A 3

VOL. XCI N° 152

LE MERCREDI 11 JUILLET 2001

87c + TAXES = 1\$

Conférence de Bonn

## Anderson ne se fait pas d'illusions

*Il faudra sans doute attendre à Marrakech pour régler les modalités du protocole de Kyoto*

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

La conférence internationale sur le contrôle des changements climatiques, qui démarrera lundi à Bonn, a peu de chances de déboucher sur des résultats concrets parce que les États-Unis n'y feront vraisemblablement même pas connaître leur position dans le dossier de l'effet de serre, ce qui pourrait inciter plusieurs pays à attendre plutôt la conférence de Marrakech, à l'automne, avant d'arrêter les modalités du protocole de Kyoto.



David Anderson

C'est ce qu'a expliqué hier au *Devoir* le ministre canadien de l'Environnement, David Anderson, qui estime néanmoins important de poursuivre les négociations à Bonn même si on s'achemine, à son avis, vers deux systèmes de contrôle des gaz à effet de serre: celui des pays réunis sous le parapluie de Kyoto et celui des États-Unis. Ce dernier pourrait être, espère-t-il,

VOIR PAGE A 8: ILLUSIONS

Nouveau Montréal

## Des départs volontaires mais sous contrôle

*Le comité de transition veut faire l'économie d'une coûteuse saignée de fonctionnaires*

ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

La nouvelle ville de Montréal aura tout intérêt à ne pas trop compter sur les économies que permettront de réaliser les programmes de départs assistés, avertit le comité de transition. Fort des expériences passées dans le secteur public, ce dernier dit en effet préférer conserver l'expertise existante plutôt que de rechercher les économies à court terme.

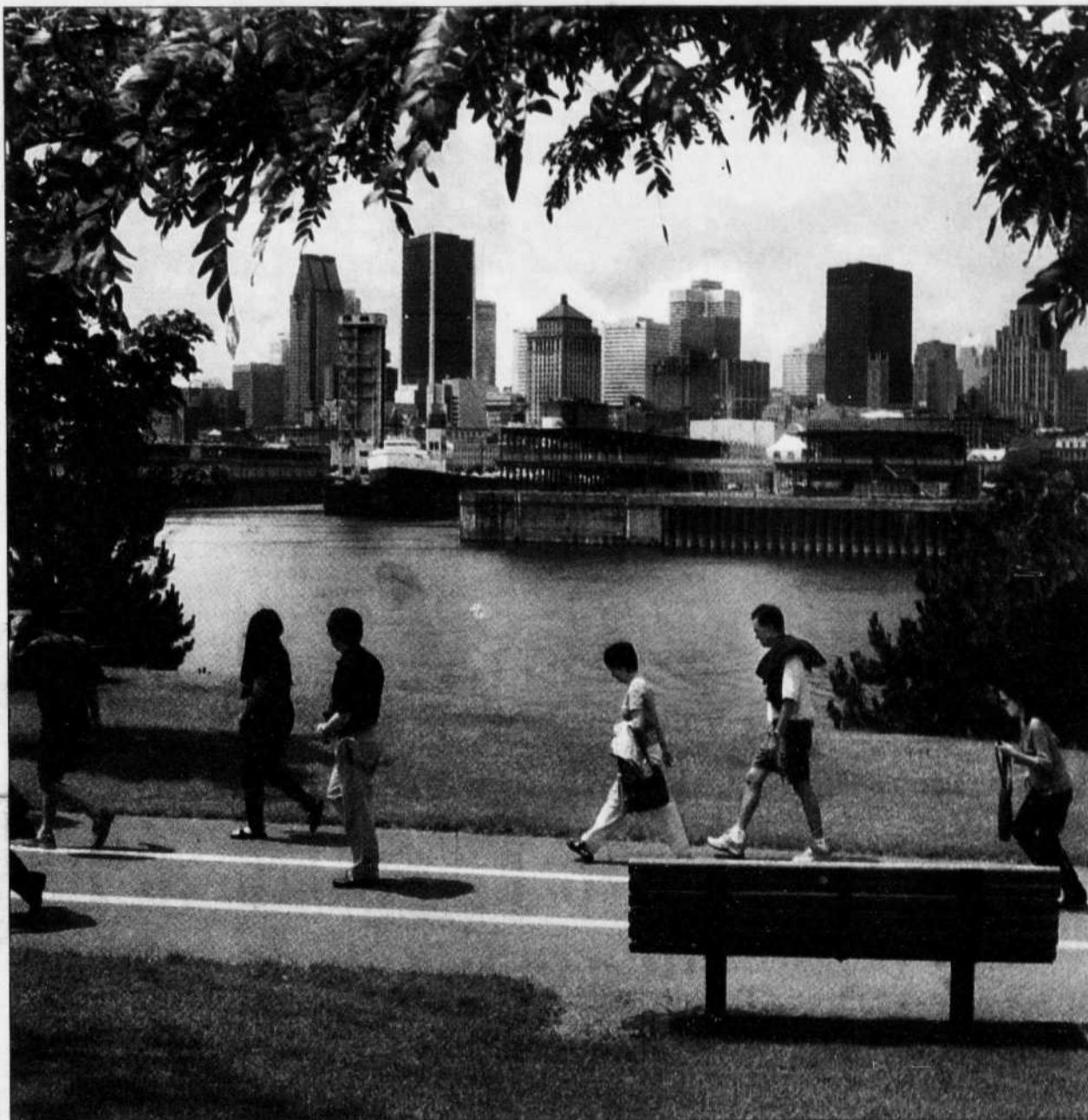
Responsable du dossier des relations de travail, Normand Gauthier se disait déjà prêt hier à annoncer que le comité n'utilisera qu'une partie seulement de la marge d'emprunt de 70,5 millions dont le gouvernement consent à payer les intérêts afin d'encourager les départs volontaires. Le programme ne sera offert qu'aux cadres, avec la possibilité qu'il soit étendu par le futur conseil municipal à d'autres types d'employés, tels les professionnels. Mais même avec les cadres, le comité de transition se gardera le droit de refuser certaines demandes.

VOIR PAGE A 8: DÉPARTS

### INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 6	Le monde.....	A 5
Bourse.....	B 2	Les sports.....	B 6
Carrières.....	B 4	Mots croisés.....	B 5
Culture.....	B 8	Nature.....	B 5
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 5

## Les développeurs gagnent un peu plus de terrain sur les parcs



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les promeneurs qui aiment arpenter l'espace vert connu sous le nom de parc de la Cité du Havre devront peut-être chercher un autre endroit pour se balader, le gouvernement fédéral, propriétaire des terrains, étant actuellement en négociations pour s'en départir.

*La Caisse de dépôt veut construire un immeuble résidentiel dans le parc de la Cité du Havre*

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Encore des espaces verts qui pourraient faire place au béton à Montréal. La Caisse de dépôt est en négociations pour acquérir les terrains sis à l'est du complexe immobilier Habitat 67, sur la pointe de la Cité du Havre. Tout indique que les propriétaires de condos auront à partager leur imprenable vue puisqu'on envisage la construction d'une tour à logements, a appris *Le Devoir*.

Selon nos informations, les pourparlers entre la branche immobilière de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), la Cadim et la Société immobilière du Canada (SIC) progressent à grands pas, bien que cette dernière ne soit pas encore propriétaire de tous les terrains convoités. Trois parcelles sont visées par la transaction, mais une seule est actuellement entre les mains de la SIC. Les deux autres appartiennent à la Société centrale d'hypothèques et de logements (SCHL), qui est cependant en voie de s'en départir.

VOIR PAGE A 8: PARCS

Le rapport du PNUD favorable aux OGM en surprend plus d'un

## La faim ne peut justifier tous les moyens

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a-t-il raison de miser sur le développement et l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) pour résoudre les problèmes de malnutrition et de famine dans le monde, comme il le propose dans son rapport publié hier? Cette proposition en a fait sursauter plus d'un.

«La révolution verte qui était déjà dans la logique de l'industrialisation de l'agriculture n'a pas su résoudre le problème de la faim dans le monde», a déclaré José Bové au *Devoir*. «Or la mise en place des OGM est la continuité de cette logique avec, en plus, le contrôle des firmes multinationales sur la totalité des semences. [...] De plus, cela coûtera une fortune aux paysans car les se-

mences sont beaucoup plus chères puisqu'elles sont brevetées.»

Selon l'agronome Pierre Turcotte, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), «les OGM constituent une technologie très sophistiquée qui exige une infrastructure élaborée dont ne disposent pas la plupart des régions du monde où sévit la famine. Ces technologies permettent principalement aux Occidentaux d'être de plus en plus performants, [...] d'être plus compétitifs sur les marchés... capables de payer». L'agronome québécois ne croit donc pas en une solution technique pour régler le problème de la faim dans le monde. Des céréales génétiquement modifiées qui seront plus nutritives, comme souhaite en développer le PNUD, «coûteront plus cher. Et qui aura les moyens d'en acheter?»

VOIR PAGE A 8: FAIM

■ Lire aussi en page A 2

- Des progrès en dents de scie
- Le Canada accuse du retard dans le développement technologique



AGENCE FRANCE-PRESSE

L'ONU ne convainc pas tout le monde lorsqu'elle prétend que les OGM contribueront à sauver de la famine certaines régions du monde. Des organismes qui œuvrent dans les pays pauvres préfèrent chercher d'autres solutions, notamment la mixité des cultures.

C a h i e r s p é c i a l

Rentrée  
scolaire

samedi

Publie le

18

août 2001

Tombée publicitaire  
le 10 août 2001

LE DEVOIR

# • LES ACTUALITÉS •

## RAPPORT MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2001

# Des progrès en dents de scie

Certains pays enregistrent des améliorations parfois notables mais d'autres, au contraire, périclitent

La nouvelle édition du rapport mondial de l'ONU sur le développement humain démontre et illustre que les progrès en la matière font des allers et des retours. Si certains pays enregistrent des améliorations parfois notables, d'autres, au contraire, périclitent.

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

L'affaire est entendue: au cours des 30 dernières années, les nations membres de l'OCDE ont réalisé des bonds prodigieux sur tous les fronts qui forment ce que les analystes de l'ONU nomment l'indice de développement humain (IDH). L'accès à l'éducation, l'allocation de services de santé ainsi que les droits de la personne ont été soit facilités, soit améliorés.

Economiquement? Dans l'ensemble, la situation qui prévaut aujourd'hui est plus aisée qu'elle ne l'était il y a 30 ans si l'on a un emploi. Par contre, les auteurs du rapport soulignent que «130 millions de personnes connaissent la

pauvreté financière, et 34 millions, le chômage.» Reste qu'en termes réels, le revenu moyen a pratiquement doublé entre 1975 et 1998.

Cela étant, les résultats sont contrastés partout ailleurs. Les nations enclavées dans la zone de l'Asie de l'Est et du Pacifique ont connu «des progrès rapides et soutenus dans la plupart des domaines, de la diffusion du savoir à la longévité en passant par le relèvement du niveau de vie». Mais depuis la crise financière qui avait secoué l'ensemble de cette région en 1997, on observe une stagnation, si ce n'est une dégradation, des composantes de l'IDH.

En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, la situation ne fait qu'empirer. Ainsi que l'ont calculé

les experts de l'ONU, le taux d'alphabetisation est encore de 55 % en Asie du Sud et de 60 % en Afrique subsaharienne. L'espérance de vie est de 48 ans en Afrique subsaharienne contre 60 ans pour toutes les autres régions du globe. Enfin, «46 % des personnes vivent en Afrique subsaharienne et 40 % de celles qui habitent l'Asie du Sud ont moins d'un dollar par jour pour vivre. Dans les régions Asie de l'Est et Pacifique ainsi qu'Amérique latine et Caraïbes, c'est le cas de 15 % de la population».

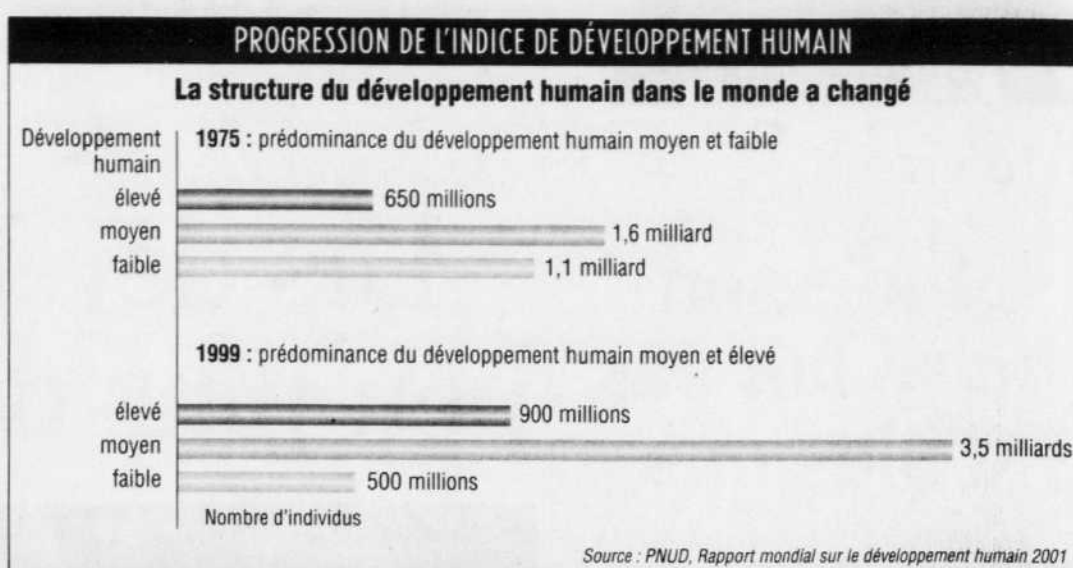
Si les pays arabes accusent des retards sur les autres grands ensembles, il n'en reste pas moins que ce sont eux qui réalisent les progrès les plus rapides. Ainsi, depuis 1970, on a noté que l'espérance de vie avait augmenté de 14 ans; la mortalité infantile a reculé pour se fixer à 85 pour 1000 naissances; et, depuis 1985, le degré d'alphabetisation a grimpé de 15 %. «C'est mieux que partout ailleurs.»

Economiquement, le quotidien des personnes vivant dans les pays de l'Asie de l'Est, du Pacifique et de l'Asie du Sud est plus confortable qu'il ne l'était en 1975

### Croissance irrégulière

Ailleurs, la croissance demeure trop irrégulière ou trop faible; les pays arabes, ceux des Caraïbes et de l'Amérique latine ont vu leur PIB augmenter de 1 % seulement par année. Pour l'ensemble des nations comprises dans l'Afrique subsaharienne, le PIB a progressé à raison de moins de 1 % par année depuis 1975, ramenant à la baisse le revenu moyen par habitant.

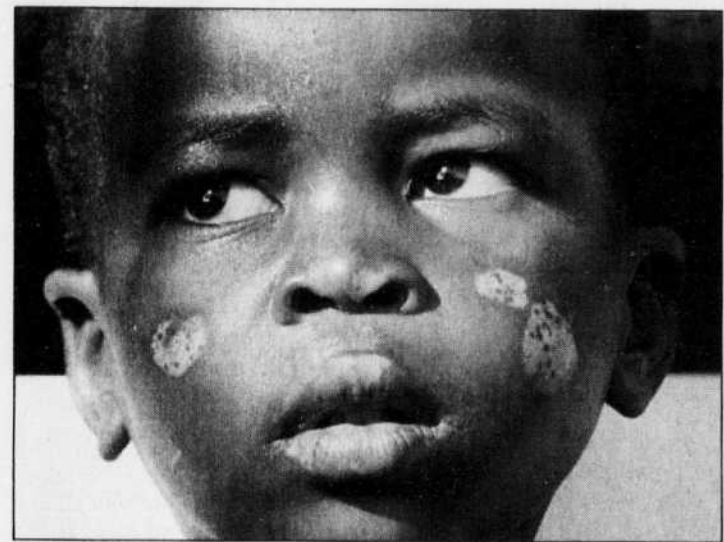
Ce qui a été observé dans ces pays l'a également été dans les pays de l'ex-bloc soviétique. Au sein des pays de l'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants (CEI), une diminution généralisée a été notée. Pire, dans quatre de ces pays, «le revenu par habitant a même baissé de moitié».



### DES INSUFFISANCES GRAVES ET MULTIPLES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

<b>SANTÉ</b>	968 millions de personnes sont privées d'accès à des points d'eau aménagés (1998). 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès aux infrastructures sanitaires de base (1998). 34 millions de personnes sont séropositives ou malades du sida (fin 2000).
<b>ÉDUCATION</b>	854 millions d'adultes, parmi lesquels 543 millions de femmes, sont analphabètes (2000). 325 millions d'enfants, dont 180 millions de filles, n'ont pas accès à l'éducation (2000).
<b>PAUVRETÉ</b>	1,2 milliard d'individus ont moins d'un dollar par jour pour vivre et 2,4 milliards disposent de moins de deux dollars par jour (1998). 11 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies pour lesquelles existe une prophylaxie ou d'un autre mal évitable (1998).

source : PNUD



Enfant porteur du VIH, le virus du sida: l'espérance de vie est de 48 ans en Afrique subsaharienne contre 60 ans pour toutes les autres régions du globe.

ARCHIVES LE DEVOIR

En Europe de l'Est et dans la CEI, «les bouleversements induits par la transition vers l'économie de marché ont de lourdes conséquences humaines. On constate, dans cette zone, une orientation à la baisse des indicateurs de revenu, de scolarisation et d'espérance de vie, en particulier pour la population masculine».

Qui plus est, dans ces nations comme dans celles de l'Afrique subsaharienne et certaines autres d'Asie et d'Amérique lati-

ne, la sécurité des humains est plus menacée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 20 ans en raison, on s'en doute, des conflits mais aussi de la montée de la criminalité.

«En 1995, le montant des trafics de drogue était estimé à 400 milliards de dollars et quelque 1,8 million de femmes et jeunes filles étaient victimes de réseaux de prostitution. Ajoutons qu'avec les guerres qui ravagent certains pays, le monde compte aujourd'hui douze millions de réfugiés et cinq millions de personnes déplacées dans leur propre pays.»

Toutes variables consolidées, les analystes de l'ONU ont réalisé que les inégalités demeurent très élevées à l'échelle mondiale. Ainsi, on a calculé qu'encore une fois, 1 % des plus riches jouissent d'un revenu cumulé équivalent à celui de 57 % des plus pauvres. Et, enfin, «qu'environ 25 % des habitants de la planète se partagent 75 % du revenu mondial».

## Le Canada traîne la patte dans le développement technologique

KARINE FORTIN  
LE DEVOIR

En plus de la «rétrogradation» du pays au troisième rang du classement général, le nouveau rapport de l'ONU sur le développement humain contient au moins une autre mauvaise nouvelle pour le Canada. L'ancien «plus meilleur» pays doit en effet se contenter d'une décevante huitième position en matière d'innovation et de diffusion technologique. Les effets du faible taux d'investissement du pays en R&D, dénoncé depuis des années par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), deviennent de plus en plus évidents.

La dernière édition du rapport sur le développement humain de l'ONU introduit un nouvel indice composite visant à évaluer «la capacité des pays de participer à l'ère des réseaux». L'indicateur de développement technologique (IDT) mesure le dynamisme et les accomplissements de 72 pays à partir de données sur l'innovation, la diffusion des technologies et les compétences humaines. En fonction de ces caractéristiques, le rapport classe les 72 pays évalués en «leaders», «leaders potentiels», «utilisateurs dynamiques» et «pays marginalisés».

La place du Canada dans le peloton de tête est notamment attribuable à ses infrastructures énergétiques et de communication — ce que l'ONU appelle les technologies «anciennes» préalables au développement technologique. Les taux de pénétration de l'électricité et du téléphone égalent ou dépassent les moyennes de l'OCDE. Et même s'il pâlit en comparaison avec les États-Unis et les pays de l'OCDE, le Canada réussit à se classer parmi les pays où l'on compte le plus d'ordinateurs reliés à Internet par individu. De plus, le pays demeure un chef de file en ce qui concerne les compétences humaines. Ainsi, même si elle est inférieure à celle des États-Unis, la moyenne canadienne de 11,6 ans

de scolarité se compare avantageusement à celles de pays comme l'Australie, le Japon et le Royaume-Uni.

Par contre, l'innovation constitue le véritable talon d'Achille du Canada selon l'IDT. Ainsi, alors que le Japon délivre annuellement 994 brevets par million d'habitants et les États-Unis 289, le Canada n'en accorde que 31! C'est significativement moins que tous les autres leaders, et à peine plus que la Pologne et la République tchèque. Selon le directeur du Bureau des brevets du Canada, Pierre Trépanier, les différences dans le mode d'attribution des brevets dans chaque pays peuvent expliquer certains écarts spectaculaires, mais les Canadiens traînent néanmoins la patte lorsqu'il s'agit d'innover ou de faire reconnaître leurs inventions. «La plupart des demandes de brevet déposées au Canada sont issues de grandes entreprises. Les PME d'ici innovent probablement autant que leurs concurrentes à l'international, mais elles sont peut-être moins conscientes de l'importance de la propriété intellectuelle», avance-t-il. De plus, en raison de la petitesse du

marché domestique, les entreprises canadiennes qui exportent sont souvent portées à faire breveter leurs inventions à l'étranger. Toutefois, ces affirmations ne tiennent pas compte du faible taux d'investissement du Canada en recherche et développement. Alors que la plupart des pays de l'OCDE consacrent plus de 2 % de leur produit intérieur brut à la R&D, les investissements totaux du Canada ne correspondent qu'à 1,6 % de son PNB. À l'industrie Canada, on reconnaît que la performance du pays au classement de l'IDT est plutôt décevante. Mais le gouvernement actuel, qui a fait de l'innovation technologique l'une de ses priorités, espère que les mesures de soutien annoncées au cours des derniers mois permettront au pays de se hisser parmi les meilleurs d'ici quelques années.

«La plupart des demandes de brevet déposées au Canada sont issues de grandes entreprises»

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Trois personnes ont été arrêtées, hier à Toronto, pour leur rôle présumé dans le fameux réseau international d'envoi de lettres frauduleuses en provenance du Nigeria, actif depuis des décennies.

Ces arrestations couronnent une enquête menée conjointement depuis trois ans par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le FBI (Federal Bureau of Investigations) américain ainsi que les services secrets des États-Unis, a indiqué le sergent Darryl Ross, de la police fédérale canadienne, lors d'une conférence de presse à Toronto.

«La loterie fait partie de la mentalité des gens», a ajouté M.

Ross pour expliquer comment plus de 300 victimes à travers le monde avaient chacune perdu entre 52 000 \$US et l'incroyable somme de cinq millions \$US.

«L'appât du gain y est pour quelque chose. Cela fait partie de la nature humaine», a-t-il affirmé.

M. Ross n'a pas été en mesure de préciser l'ampleur des pertes subies par les victimes de la branche canadienne du réseau de fraudeurs, estimant toutefois celles-ci à plusieurs millions de dollars. Aucune des personnes arnaquées n'a jamais récupéré sa mise.

Les victimes ont toutes reçu une lettre, un courriel ou un document transmis par télécopieur provenant d'un supposé représentant du gouvernement du Ni-

geria ayant accès, en toute légitimité, à des millions de dollars, somme décollant de «contrats énormément surfacturés», a indiqué M. Ross.

Dans ces lettres, il est expliqué qu'en raison du poste qu'il occupe dans la fonction publique, l'expéditeur ne peut ouvrir un compte de banque à l'étranger. Il est donc demandé à la victime de déposer l'argent en question dans son propre compte, en échange d'un important pourcentage.

Afin de pouvoir procéder à la transaction, l'expéditeur demande à sa victime le nom et l'adresse de sa banque, son numéro de téléphone et de télécopieur ainsi que le numéro de son compte de banque. La victime se voit égale-

ment demander de verser un certain montant, habituellement de 10 000 \$US, afin de couvrir les «frais judiciaires et administratifs», selon M. Ross.

«Une fois que les fonds sont envoyés, l'hameçon est bien ancré», a déclaré le policier de la GRC, ajoutant que «l'arnaque se poursuit jusqu'à ce que la victime soit ruinée».

Hier, Ainsley Anthony Drakes, 34 ans, et Richard Brewster, 33 ans, l'un et l'autre de Toronto, ainsi que Wenceslaus Utomi, 47 ans, de Richmond Hill, en Ontario, se sont rendus d'eux-mêmes aux autorités policières. Chacun a été accusé de complicité en vue de commettre une fraude, de fraude et de blanchiment de produits de la criminalité.

## Trois arrestations dans le réseau international de lettres frauduleuses

## Une pétrolière canadienne en Russie demande l'aide de Chrétien

PRESSE CANADIENNE

Moscou — Le président d'une pétrolière canadienne qui s'est fait saisir son champ de pétrole sibérien à la pointe du revolver par son rival russe espère que le premier ministre Jean Chrétien obtiendra des explications lors de sa visite au Kremlin, cette semaine.

L'incident est «très révélateur du climat d'investissement en Russie», a déclaré Alex Rotzang, le président de la firme Norex Petroleum, dont le siège social se trouve à Calgary. Norex contrôle 60 % de la compagnie expropriée, Yugraneft.

M. Chrétien arrive demain à Moscou pour promouvoir la candidature de Toronto aux Jeux olympiques de 2008. La ville hôte doit être choisie lors d'une réunion du Comité international olympique, à Moscou, vendredi. Le premier ministre Chrétien doit aussi rencontrer le président russe, Vladimir Poutine, le même jour.

Le 28 juin, une vingtaine de gardes de sécurité armés, dépêchés par la pétrolière russe TNK, ont pris d'assaut le camp de base de Yugraneft en Sibérie occiden-

tale. Plus tôt, des gardiens de TNK avaient occupé le siège social de la compagnie à Nizhnevartovsk, à 80 kilomètres de là.

Après une période de tension, les choses semblent s'être calmées. L'affrontement a pris fin la semaine dernière quand la police a ordonné aux agents de sécurité de Yugraneft, non armés, de quitter les lieux. Les gardiens de TNK sont alors entrés sur les lieux et, pendant un certain temps, ont observé tous les déplacements des employés canadiens, a affirmé le gérant canadien, Phil Rogers, au téléphone.

Aujourd'hui, a-t-il dit, la police a fait sortir les gens de TNK du camp de base, mais ils contrôlent toujours notre champ pétrolier.

### Petite minorité

La compagnie TNK détient une petite minorité des actions de Yugraneft. Mais un tribunal local avait, auparavant, gelé les intérêts majoritaires de Norex dans la compagnie, en attendant l'issue d'un autre conflit.

Un porte-parole de TNK a affirmé la semaine dernière à un jour-

nal de Moscou avoir «découvert que Yugraneft était dirigée comme si elle était complètement contrôlée par Norex. Nous avons pris contact avec Norex. Ils ne voulaient pas travailler avec nous. Nous avons pris des mesures».

Mais M. Rotzang soutient qu'il n'y a jamais eu de négociations constructives. On leur a seulement demandé que Yugraneft vende son pétrole à TNK, à des prix nettement inférieurs au marché, a-t-il affirmé.

«Le gouverneur local nomme les juges et contrôle la police, et ce même homme est le président de TNK», a fait remarquer M. Rotzang, selon lequel cela serait sûrement considéré comme un conflit d'intérêts au Canada.

Au dire de M. Rotzang, le fait que la tension se soit dissipée au camp de base pourrait signifier que TNK a obtenu le contrôle total de la compagnie — de ses actifs et comptes de banque.

«Une bataille juridique en Russie peut durer des années, au cours desquelles TNK pourrait dépouiller notre compagnie», a-t-il dit.

TNK est contrôlé par le groupe moscovite Alpha, l'un des plus puissants empires russes. Allié à plusieurs gouverneurs régionaux, il aurait d'étroites relations avec le Kremlin.

## Bébé se souvient de la musique

Paris (AFP) — Les bébés se souviennent de sons qu'ils ont entendus jusqu'à trois mois avant leur naissance, selon des psychologues britanniques.

«Nous savions que le fœtus est capable d'entendre dès la vingtième semaine après la conception. Maintenant, nous avons découvert que les bébés peuvent, plus d'un an après leur naissance, se souvenir et préférer la musique entendue dans le ventre de leur mère», commente le Dr Alexandra Lamont, psychologue à l'Université de Leicester (groupe de recherche musicale).

Pour les besoins de l'étude, dont les résultats seront présentés aujourd'hui sur la chaîne télévisée britannique BBC1, un petit groupe de mères a passé un morceau de musique à leur bébé dans les trois mois précédant la naissance.

Les bébés ont ainsi entendu avant de naître les divers morceaux de musique choisis par leur mère, allant du classique à la pop musique en passant par le reggae.

Il n'existe pas de preuve que faire écouter du classique à son enfant contribue à un meilleur développement de ses capacités intellectuelles que le reggae ou la musique pop, ajoute Le Dr Lamont.

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Saint-Luc rénove mais les civières restent

L'urgence de l'hôpital prévoit d'ores et déjà un espace pour refouler 13 lits de fortune dans les corridors

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Ce n'est pas demain la veille que l'hôpital Saint-Luc du CHUM viendra à bout des civières entassées dans ses corridors. À preuve, des plans présentés pour refaire à neuf cette urgence au cours des prochaines semaines prévoient d'ores et déjà l'espace pour refouler 13 civières dans les couloirs. Chassez le naturel, il revient au galop!

En effet, les plans dressés pour revamp l'urgence de Saint-Luc d'ici au grand déménagement du CHUM, en 2004, dans le quartier Rosemont, ne font pas mentir l'histoire.

Ce réaménagement de l'urgence, qui devrait coûter environ un demi-million de dollars, ne permettra pas de mettre fin à la médecine de corridor, devenue une réalité pénible dans la plupart des gros hôpitaux québécois.

«Quand c'est rendu qu'on prévoit le débordement dans les plans, ça va mal. C'est comme si on donnait des parachutes à ceux qui s'apprêtent à prendre l'avion. Est-on à ce

point prisonnier de nos vieilles façons de faire?», demande le Dr Georges-Étienne Cartier, un psychiatre de l'hôpital Saint-Luc qui vit ces jours-ci au rythme des maraudeurs-piqueurs qui s'attaquent aux vieux murs de l'hôpital de la rue Saint-Denis.

Dans les plans soumis à ce jour, on distingue en effet très bien les 13 civières en enfilade dans les nouveaux couloirs de l'urgence, qu'on tentera de rendre plus fonctionnelle et moins labyrinthique.

Normalement, l'urgence de Saint-Luc abrite 23 civières fonctionnelles, mais ces dernières sont la plupart du temps remplies, de sorte que l'on refoule fréquemment de cinq à quinze patients dans les corridors. Et la rénovation prévue ne pourra rien changer à cela, confirme malheureusement le coordonnateur des urgences du CHUM, le Dr Pierre Desaulniers.

«On profite des trois prochains mois pour faire de petits réaménagements rapides, mais tout cela doit se faire dans le même espace, car on ne déplacera pas les murs. Quand on calcule le nombre de ci-

vières nécessaires, on ne peut donc exclure celles qui seront dans le corridor», a-t-il expliqué.

Compte tenu du déménagement imminent du CHUM, pas question de dépenser des fortunes. Pour l'instant, les hypothèses soumises prévoient donc seulement l'abattage des nombreuses cloisons, pour mettre un peu d'ordre dans la vieille urgence, précise le Dr Desaulniers. En raison des travaux en cours, l'urgence est d'ailleurs déjà relocalisée temporairement dans une autre aile de l'hôpital.

## Des corridors, encore...

Les urgences de la région de Montréal, remplies à 198 %, affichaient encore hier des taux d'occupation records. Quelque 633 patients étaient couchés sur civière dans 15 hôpitaux de la métropole, dont 122 depuis plus de 48 heures.

À la même date l'été dernier, le nombre de patients en attente depuis 48 heures n'était que de 75, a indiqué hier la porte-parole de la Régie régionale de la Santé de Montréal-Centre.

## Souvenir polonais



PETER ANDREWS REUTERS

**ROUVRANT** une des pages controversées de l'histoire de la Pologne pendant la Seconde Guerre mondiale, le président Aleksander Kwasniewski a solennellement demandé pardon aux juifs, hier, pour le massacre de Jedwabne il y a 60 ans. Selon l'historien Jan Tomasz Gross, 1600 juifs périrent tués par leurs voisins dans ce village du nord-est de la Pologne le 10 juillet 1941. Parents et hommes politiques sont venus rendre hommage aux centaines de victimes du pogrom lors d'une cérémonie. Mais beaucoup d'habitants du village sont restés à l'écart, rejetant le pardon officiel du chef de l'État. Ils estiment que les crimes ont été perpétrés par des nazis allemands et non par des Polonais. Ce sinistre événement est au cœur des débats en Pologne depuis la parution l'année dernière du livre de Gross, imputant la responsabilité du massacre à des non-juifs de Jedwabne et remettant en cause la thèse officielle qui faisait des nazis les auteurs exclusifs de cette tuerie.

## Effondrement du pont du Souvenir à Laval

## Aucune accusation criminelle

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Aucune négligence criminelle n'a mené à l'effondrement du pont du Souvenir en juin 2000 à Laval. Telle est la conclusion à laquelle est arrivée le Bureau des substituts du procureur général de Montréal, hier, qui a décidé de ne porter aucune accusation criminelle dans cette affaire.

Après avoir examiné la preuve, le mandataire du gouvernement a accredité la thèse voulant que les poutres soutenant le viaduc en construction étaient en état d'équilibre précaire. Ainsi, le vent, la variation de température

ou des vibrations dues au passage des véhicules pourraient être derrière l'effondrement de quatre poutres le 18 juin 2000, ce qui a eu pour effet de tuer une personne et d'en blesser deux.

«La longue enquête, compte tenu des milliers de documents à analyser et la tenue de plusieurs rencontres avec de nombreux témoins et experts, a permis d'identifier la cause de l'effondrement du pont, à savoir: l'absence d'un contreventement adéquat pour empêcher le mouvement des poutres et assurer ainsi l'intégrité de la structure, a écrit le bureau dans un communiqué rendu public hier. Or la preuve n'a pas révélé la

commission d'un crime de négligence criminelle, à savoir une insouciance téméraire ou dérangée à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui.»

Le dossier est donc maintenant transféré au Bureau du coroner, qui entamera son enquête à l'autopsie. L'enquête publique, qui sera dirigée par le coroner Gilles Perron, visera à clarifier les circonstances du décès de Gilbert Vinson, 50 ans, de Morin Heights, tué dans sa voiture lorsqu'il roulait sur l'autoroute des Laurentides à Laval. Les recommandations qui seront faites permettront d'éviter à l'avenir que de tels décès ne se reproduisent.

## Fusions municipales

## Quatorze villes vont en appel

ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

Le nombre de municipalités qui en appelleront de la décision de la Cour supérieure sur les fusions municipales a doublé depuis la semaine dernière. Elles seront au moins 14, peut-être 15, sur 19 à comparaître au début du mois de septembre devant la Cour d'appel.

Les villes de Beaconsfield, Hampstead, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue et Saint-Laurent se sont en effet ajoutées cette semaine à Baie-d'Urfé, Côte-Saint-Luc, Dorval, Kirkland, Montréal-Est, Pointe-Claire et Westmount, qui avaient déjà fait savoir qu'elles n'entendaient pas accepter le verdict rendu le 28 juin par le juge Maurice Lagacé.

Des 19 municipalités à s'être lancées dans l'aventure judiciaire contre la loi 170, seules Anjou, L'Ancienne-Lorette et l'île Bizard

ont jusqu'à présent clairement jeté l'éponge. Du côté des contestataires, on dit avoir bon espoir de voir également se rallier Dollard-des-Ormeaux et peut-être même Outremont.

«Je suis très heureux de voir autant de villes se joindre à nous, a commenté le maire de Westmount et porte-parole du groupe, Peter Trent. Ça répond à la volonté des citoyens.» Il en veut pour preuve les derniers sondages qui montrent que 59 % des résidents des villes de banlieue de l'île de Montréal et même 54 % de ceux de l'actuelle ville de Montréal étaient d'avis que l'affaire devait aller en appel.

Autre bonne nouvelle pour Peter Trent, il a appris que la Cour d'appel a accepté d'entendre leur cause les 4, 5 et 7 septembre.

«Les tribunaux peuvent faire vite lorsqu'ils jugent une question importante. La Cour d'appel pourrait rendre sa décision avant la fin

du mois de septembre. On aurait alors de bonnes chances de commencer à la Cour suprême avant la fin de l'année. Parce que, que l'on perde ou que l'on gagne en Cour d'appel, c'est certain que le gouvernement ou nous iront en appel.»

Cette décision de poursuivre la lutte judiciaire n'amène pas les représentants de la banlieue à se montrer inactifs sur les autres fronts. Sur la scène électorale, plusieurs d'entre eux jonglent encore avec l'idée de se présenter à titre de candidats indépendants ou de se rallier à la nouvelle Union des citoyens de l'île de Montréal de Gérald Tremblay.

En ce qui concerne le comité de transition, on semble, si l'on se fie à la dernière réunion des directeurs généraux à laquelle ont participé toutes les villes sauf Senneville, avoir en contrepartie décidé de mettre fin au boycottage entrepris en mai.

## Méningite

## Cent millions pour vacciner deux millions de Québécois

Québec (PC) — La décision d'ordonner une vaccination massive des jeunes enfants de deux mois jusqu'aux jeunes adultes de 20 ans coûterait pas moins de 100 millions à l'État québécois, estime le Dr Philippe de Wals, chercheur et président du Comité avisur sur l'immunisation du Québec.

Selon les calculs de ce spécialiste,

une dose de «vaccin conjugué», une formule originaire d'Italie et produite dans un laboratoire unique au Canada, coûterait au bas mot 60 \$ si elle est administrée dans le cadre d'un programme d'immunisation nationale.

«Quand on sait qu'il faudrait vacciner entre 1,6 et deux millions d'enfants et d'adolescents, a expliqué le Dr de Wals, on comprend

bien la nécessité de tout mettre sur papier, de quantifier toute cette opération et de fournir toutes les informations pertinentes pour qu'une décision éclairée se prenne.»

D'après ce spécialiste, qui étudie depuis une trentaine d'années cette maladie qu'est la méningite, la décision, dans les circonstances, n'est vraiment pas facile à prendre.

## Laxisme dans les essais cliniques

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La recherche menée sous forme d'essais cliniques chez les humains n'est pas aussi bien contrôlée que les Canadiens pourraient le penser. Il arrive que des gens meurent lors d'essais de nouveaux médicaments.

Ainsi, en 1989, un médecin a demandé à un patient cardiaque hospitalisé à Montréal de se prêter à des essais cliniques de gouttes ophtalmiques. Après avoir reçu les gouttes dans les yeux, le patient s'est effondré et est mort. Sa famille a poursuivi l'hôpital et obtenu gain de cause. Le juge a affirmé que l'institution n'avait pas suffi-

samment mis l'accent sur les risques pour le patient.

«Au Canada, un rat de laboratoire est mieux protégé qu'un sujet humain de recherche», soutient une personne interrogée pour un rapport sur la recherche chez les humains, publié par la Commission du droit du Canada.

La Commission, qui conseille le Parlement sur la façon d'améliorer les lois, a étudié les méthodes de contrôle de la recherche auprès d'humains. Le sort des volontaires qui y participent n'a pas toujours priorité, a-t-elle constaté.

«La plupart des institutions de recherche et des commanditaires canadiens ont une bien meilleure idée de

ce qui arrive aux fonds de recherche que du sort des participants humains», mentionne le rapport.

Le docteur Wendy Bohaychuk, une experte dans le suivi des essais cliniques, affirme que «des patients souffrent lors d'essais cliniques» et que «des médicaments se retrouvent sur le marché alors qu'ils ne le devraient pas». Le problème, selon son partenaire, le docteur Graham Ball, est que «tout le processus est extrêmement secret. De toute évidence, les compagnies pharmaceutiques ne vont pas déclarer leurs fautes, ni les médecins, et le gouvernement ne vérifie pas, alors personne ne sait ce qui se passe, et les patients encore moins.»

Olivieri  
librairie • bistro

COMMENT FAIT-ON ENTRER  
UN BISTRO-TERRASSE  
DANS UNE LIBRAIRIE ?  
VENEZ VOIR ...

5219, Côte-des-Neiges  
Métro Côte-des-Neiges  
Tél. : 514-739-3639  
Fax : 514-739-3630  
service@librairieolivieri.com

Bijouterie  
Gambard  
Vente et service technique

ROLEX

Lady-Datejust  
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL. : 866-3876

## LES ACTUALITÉS

Centre de Tourouvre

Raymond Chrétien  
tend la main  
à QuébecJEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

L'ambassadeur du Canada à Paris, Raymond Chrétien, a tendu la main à Québec, l'invitant à s'associer au gouvernement fédéral dans le financement d'un projet de recherche sur l'émigration française à Tourouvre, en France. Mais il devra patienter puisque Louise Beaudoin entend prendre une décision à son retour de vacances, au mois d'août, à la lumière d'un rapport déposé par l'historien Gérard Bouchard.

Le 20 juin dernier, lors d'un colloque à Paris du Conseil scientifique de la Maison de l'émigration française en Canada, l'ambassadeur du Canada a réitéré l'invitation adressée au gouvernement du Québec de participer financièrement au projet de recherche qui réunira des scientifiques des deux côtés de l'Atlantique. Rappelons qu'un centre d'interprétation sera construit à Tourouvre, un petit village du Perche, berceau de l'émigration française au XVII<sup>e</sup> siècle, pour remplacer le musée existant, consacré à l'émigration percheronne au Canada. L'ensemble du projet permettra la mise sur pied d'une base de données accessible par Internet à partir d'archives françaises et québécoises. À long terme, on entend répertorier l'ensemble des émigrants français de toutes les parties de la France. Il serait aussi question d'inaugurer une place du Québec à Tourouvre.

Dès 1999, les instigateurs du projet, dont le maire de Tourouvre, Guy Monhée, avaient approché la délégation du Québec à Paris et l'ambassade du Canada afin de solliciter leur participation financière. Jacques Roy, alors ambassadeur du Canada, avait immédiatement manifesté son intérêt alors que le délégué du Québec avait émis des réserves à propos de l'appellation «en Canada». Toujours est-il que le gouvernement canadien a décidé d'accorder une aide financière de deux millions de dollars au volet recherche.

Québec s'est finalement dit prêt à s'associer au projet de recherche où les termes «en Nouvelle-France» ont remplacé «en Canada». Mais si le nom pouvait encore causer problème, Raymond Chrétien estime que des arrangements sont envisageables. «On peut être flexible là-dessus. Tout ce qui est raisonnable est acceptable», indique-t-il. Le changement d'appellation du lieu physique, déjà baptisé «Centre d'interprétation de l'émigration française en Canada», ne serait pas possible, estime-t-il, Jean Chrétien et le président français Jacques Chirac ayant déjà officialisé le nom en juin 2000.

Au cabinet de Louise Beaudoin, son attaché de presse, Martin Roy, a précisé que les vacances retarderont la décision finale de la ministre au mois d'août. Gérard Bouchard, sollicité pour coprésider le volet recherche au Québec, avait déjà signifié des réticences à assumer cette fonction si Québec n'investissait pas dans le projet. «Pour l'instant, j'ai accepté d'assurer le suivi administratif du projet de façon provisoire, et quand le Québec aura pris sa décision, j'aurai à prendre ma décision de façon définitive et officielle», s'est-il contenté de préciser. Le 27 juin dernier, de retour du colloque à Paris, il a d'ailleurs remis un rapport à la ministre, et c'est en s'y basant que celle-ci arrêtera sa décision. Mais pour Raymond Chrétien, la participation du Québec et de ses chercheurs est primordiale: «Ce projet doit se faire avec les experts québécois en la matière, dont Gérard Bouchard.»

Faire ressortir  
«le beau côté  
des jeux vidéo»ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Des exploitants de loterie vidéo ont amorcé un regroupement à la grandeur du Québec pour mieux défendre leurs intérêts face au gouvernement et à l'opinion publique alertés au cours des derniers mois par la mise en lumière des tourments vécus par des joueurs pathologiques.

Le regroupement des gens d'affaires exploitant des loteries vidéo, présidé par Jocelyn Faucher, de la région de Québec, dispose actuellement de membres dans toutes les régions du Québec mandats pour voir au recrutement.

À l'heure actuelle, les exploitants de 1259 appareils sur les 14 000 en place en font partie.

En conférence de presse hier, M. Faucher a refusé de dire combien de personnes cela représentait.

Quoi qu'il en soit, les membres actuels du regroupement estiment que l'accent a trop été mis dans les derniers mois sur les 2,1 % de joueurs pathologiques que l'on retrouve dans la population québécoise.

«Il reste de 97 % à 98 % [de gens dans] la population qui ne sont pas pathologiques et aiment s'amuser», a fait valoir M. Faucher, qui exploite deux salles de quilles dans la région de Québec où se trouvent également des appareils de loterie vidéo.

«On s'est beaucoup fait frapper depuis trois mois sans qu'il y ait de réplique. On a fait voir le côté sombre.»

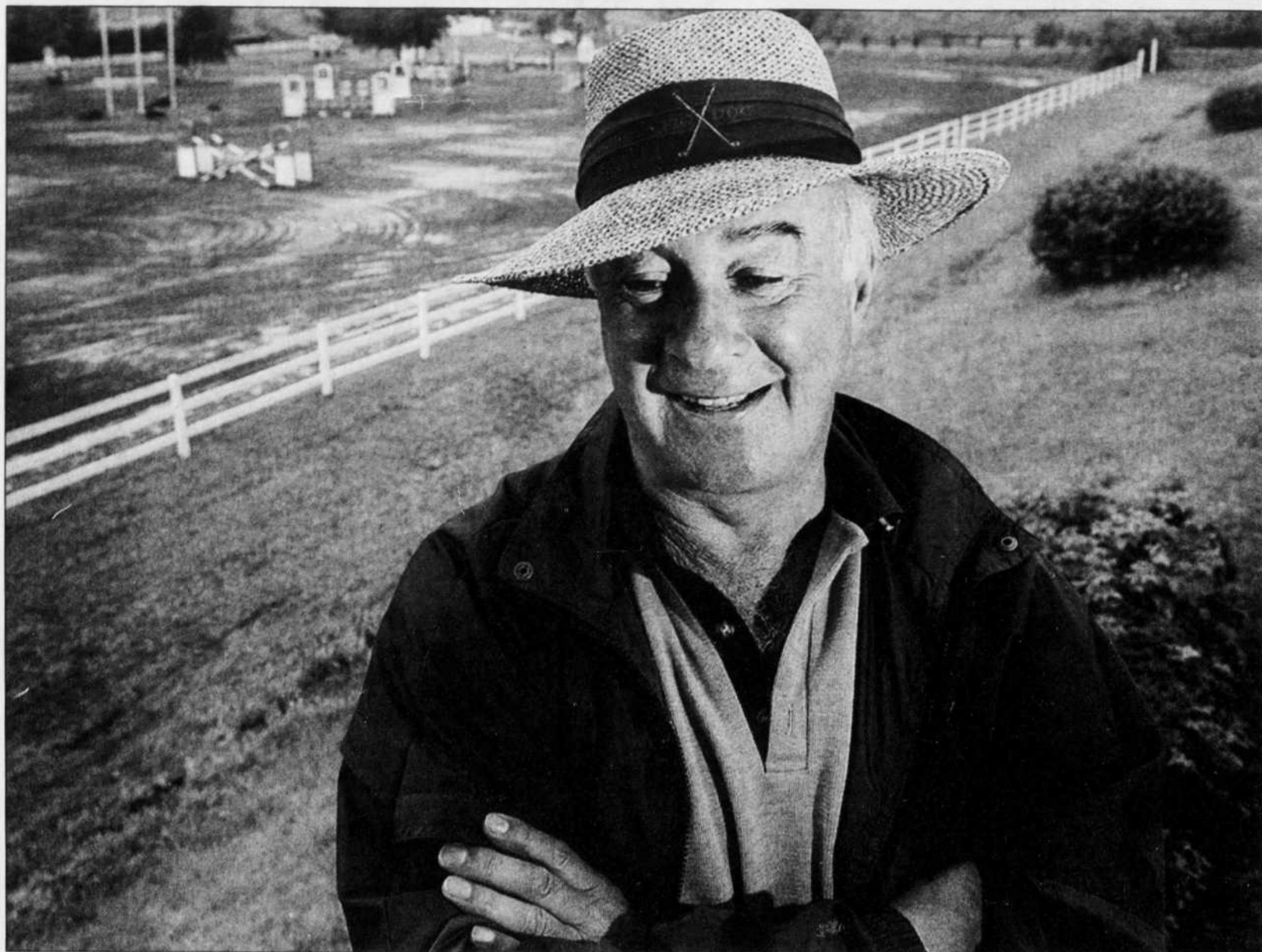
«Au cours des prochains mois, nous allons faire ressortir le beau côté des jeux vidéo», a prévenu M. Faucher.

Il importe de signaler que le directeur de la Santé publique de Montréal, Richard Lessard, a récemment brandi une étude sur la santé mentale révélant que 43 % des joueurs de loterie vidéo de la région montréalaise développaient des symptômes de jeu problématiques. Pour 1999, le bureau du coroner du Québec a répertorié 33 suicides imputables à des problèmes de jeu pathologique.

Mais outre la bataille à mener dans l'opinion publique, le regroupement fourbit ses armes pour participer au forum de discussions sur le jeu annoncé par le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, prévu en novembre.

A cette fin, une étude économique sur les apports des loteries vidéo aux divers commerces où ils se trouvent et une étude sur la psychologie des joueurs compulsifs sont en préparation.

M. Faucher et son groupe veulent éviter que d'autres décisions touchant l'exploitation des appareils de loterie vidéo soient prises sans qu'ils soient consultés. En mai, le gouvernement a annoncé le retrait graduel de 1000 appareils ainsi qu'une réglementation restreignant la publicité et la visibilité des appareils. Une redevance supplémentaire de 50 millions, dont 20 millions pour de l'aide aux joueurs compulsifs.



Roger Deslauriers, propriétaire du Centre équestre de Bromont: petit-fils d'un marchand de chevaux.

ÉRIC ST-PIERRE LE DEVOIR

I L Y A 2 5 A N S , L E S J E U X

Les chevaux galopent toujours  
Le Centre équestre de Bromont est l'un des anciens sites  
de compétition olympique les plus utilisés au Québec

Contrairement à plusieurs installations des Jeux olympiques de 1976, le Centre équestre de Bromont est encore en activité: on peut toujours y voir galoper des chevaux. Les stables, les clôtures et les obstacles n'ont pas quitté la petite ville aussitôt la cérémonie de clôture achevée. Mais si le site se porte bien, il pourrait se porter encore mieux.

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Bromont — Vêtu d'un chapeau de paille, de jeans, de bottes de caoutchouc et d'un blouson de pluie, Roger Deslauriers arpente les 425 acres du Centre équestre de Bromont tous les jours depuis 1969. À titre de directeur, il a vécu la frénésie olympique et se bat toutes les années depuis pour la survie de ce site de verdure, de barrières blanches et d'obstacles.

En cette journée pluvieuse, les installations de 1976 font figure de soleil au milieu de la piste boueuse. Les lieux sont bien tenus, et cela n'est pas dû au hasard. Encore hier matin, Roger Deslauriers a passé quelques heures à monter des obstacles. «On n'arrête jamais», explique-t-il.

Le Centre équestre de Bromont est l'un des anciens sites de compétition olympique les plus utilisés au Québec. Annuellement, on y tient quatre compétitions provinciales et quatre compétitions internationales. À lui seul, l'International de Bromont coûte plus de 650 000 \$ à organiser.

Tout cela sans une seule subvention gouvernementale: que des commanditaires. Le directeur du centre indique qu'entre 30 000 et 35 000 personnes ont rempli les estrades au cours de cette semaine de compétition, estrades au-dessus desquelles se trouve toujours le logo des Jeux olympiques de Montréal.

Petit-fils d'un marchand de chevaux, Roger Deslauriers est un passionné des sports équestres depuis toujours. Son fils Mario a suivi les traces de son père et fait partie de l'équipe canadienne d'équitation

depuis 1983. «C'est peut-être la motivation qui a fait qu'on a gardé le site debout, confie-t-il. Ce n'est pas facile de maintenir un tel centre en vie. On le fait par amour pour le sport. C'est comme être curé...»

Il faut traverser les écuries pour se retrouver dans le bureau de Roger Deslauriers. Un bureau rempli de photos hippiques, de cravaches et de décorations. Couché sur son coussin, la chienne Georgia, un boxer qui vient sentir le visiteur et se faire caresser. Au mur, une récompense remise à son fils Mario trône fièrement. «Mario a été le plus jeune cavalier à remporter la Coupe du monde», précise le père.

Roger Deslauriers a participé aux épreuves pré-olympiques en 1976. Il a terminé deuxième et décidé de ne plus faire de compétition. Il a racheté le centre équestre de la famille Désourdy en 1982.

Pour les Jeux de Montréal, toutes les épreuves équestres sauf une ont eu lieu à Bromont: le dressage, les sauts d'obstacles et les épreuves de fond. Seul le grand prix de sauts d'obstacles par équipe s'est tenu au Stade olympique.

M. Deslauriers ne le cache pas: il souhaite que son centre devienne le centre d'entraînement des cavaliers canadiens. L'équipe nationale n'ayant pas de centre permanent, cela coulerait de source, et surtout, cela augmenterait les chances de former de futurs médaillés olympiques.

«On ne réinvente pas la roue: nous avons tout. Notre terrain est aménagé et on a l'équipement requis pour accueillir les athlètes», explique Roger Deslauriers. [...] On a dépensé des sous en 1976 pour le mettre en place et on a dépensé des sous depuis pour le maintenir

à un niveau international. Ce serait logique de l'utiliser à fond.» Quelque 150 000 Québécois font de l'équitation et ce nombre est en croissance, note M. Deslauriers. «Les Jeux nous ont donné une poussée et on remarque que, d'année en année, le sport devient plus populaire.» Le centre équestre offre d'ailleurs un programme de sport-études à une quinzaine de jeunes cavaliers par année.

Lorsqu'on lui mentionne que l'équitation est vue par plusieurs comme un sport de riches, Roger Deslauriers sourit. «Je demande à ceux qui pratiquent le golf l'été et le ski l'hiver ou dont les enfants font du patinage artistique ou du hockey de faire leurs propres calculs. Une heure d'équitation coûte 26 \$ ici, et on fournit le cheval, l'entraîneur et l'équipement. En plus, on peut faire de l'équitation douze mois par année. Il n'y a pas beaucoup de sports comme celui-là.» Il ajoute que si on achète un cheval, on a beaucoup plus de chances que celui-ci prenne de la valeur que lorsqu'on investit dans des bottes et des skis.

Selon lui, les fédérations sportives du pays n'ont pas assez profité de l'élan suscité par les Jeux olympiques de Montréal et de tout ce qui avait été construit pour les compétitions. «Là, on se réveille 25 ans plus tard, plusieurs sites ont été détruits et il est trop tard pour réparer les dégâts.»



ARCHIVES LE DEVOIR

Bromont, 1976: «Plusieurs sites ont été détruits»

Voyage du premier ministre québécois en Belgique

Une «promotion de l'incertitude»,  
soutiennent les libéraux

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Bernard Landry choque les Québécois et sème l'incertitude devant d'éventuels investisseurs en reprenant le discours souverainiste dans le cadre de sa tournée européenne, estime le président du caucus libéral, Jacques Chagnon.

«Les Québécois n'apprécient vraiment pas d'entendre leur premier ministre exposer à l'étranger le dossier constitutionnel et faire la promotion de la souveraineté», a indiqué le député Chagnon au cours d'une entrevue hier.

«Les Québécois s'attendent plutôt à ce qu'il les représente bien, a-t-il poursuivi, et fasse la promotion de ce qu'est le Québec et des occasions économiques qu'il offre aux investisseurs qui choisiraient de s'établir au Québec.»

M. Chagnon aimerait bien que le premier ministre profite de ses rencontres en Belgique et en Allemagne, deux pays qui présentent un énorme potentiel en matière économique, pour faire du démarchage et amener de grandes entreprises à investir chez nous. «Malheureusement, M. Landry a choisi de se faire le porte-parole de la souveraineté, a-t-il dit, alors que

les Québécois qui le regardent aller savent très bien que ce genre de discours n'a jamais rien apporté de plus sur leur table.»

Selon le député, le seul fait de véhiculer à l'étranger «toute la problématique constitutionnelle canadienne équivaut à faire la promotion de l'incertitude.»

«Cette approche, a-t-il précisé, est contre-productive.» Le fait que M. Landry ressuscite la question de Bruxelles, une formule élaborée par l'ancien premier ministre Robert Bourassa suggérant une sorte de partage de pouvoirs politiques et économiques à l'étrangère en remplacement du fédéralisme canadien actuel, n'a pas davantage réussi à gagner un tant soit peu de sympathie de la part du porte-parole libéral.

«Que Bernard Landry tente de s'approprier les mots et une simple réflexion sans conséquence de Robert Bourassa lorsqu'il était à Bruxelles, a-t-il dit, n'a rien de surprenant parce qu'il est évident qu'il aimerait bien être associé à cette sagesse qu'on retrouvait chez cet ancien premier ministre libéral.»

Pour les libéraux, le débat qu'essaie de relancer le premier ministre Landry devant des auditeurs et interlocuteurs étrangers démontre qu'il est «éternellement pris dans une machine à remonter le temps que personne ne veut emprunter.»

Bernard Landry,  
«grand fédéraliste»

PRESSE CANADIENNE

Bruxelles — Le premier ministre Bernard Landry a été qualifié hier de «grand fédéraliste» par le plus haut dirigeant politique de la Wallonie, le ministre-président Jean Claude Van Cauwenberghe.

À l'issue d'un entretien de plus d'une heure entre les deux hommes, M. Van Cauwenberghe, sûr de plaire à son visiteur, a lancé devant la presse: «Nous avons eu une discussion à bâtons rompus sur pas mal de sujets, entre deux grands fédéralistes.»

M. Landry s'est empressé de le corriger. «Les mots n'ont pas le même sens des deux côtés de l'Atlantique», a-t-il dit, expliquant que les fédéralistes européens, contrairement à ceux du Canada, poursuivent une politique de décentralisation. Ce que le Parti québécois propose, c'est la souveraineté assortie d'une union confédérale de type européen, a expliqué le dirigeant québécois. «Si, demain, le Canada offrait au Québec le statut de la France ou de la Grande-Bretagne dans l'Union européenne, la question québécoise serait réglée demain soir, a dit M. Landry. Nous accepterions sans ambages cette forme moderne de coopération entre les peuples.»

Il a invité les dirigeants canadiens «à regarder ce qui se passe en Europe et à introduire enfin la souplesse nécessaire à la solution de la question québécoise.»

LE DEVOIR

## LE MONDE

Négociations de Weston Park

## Nouvelles défections du côté protestant

HERVÉ AMORIC

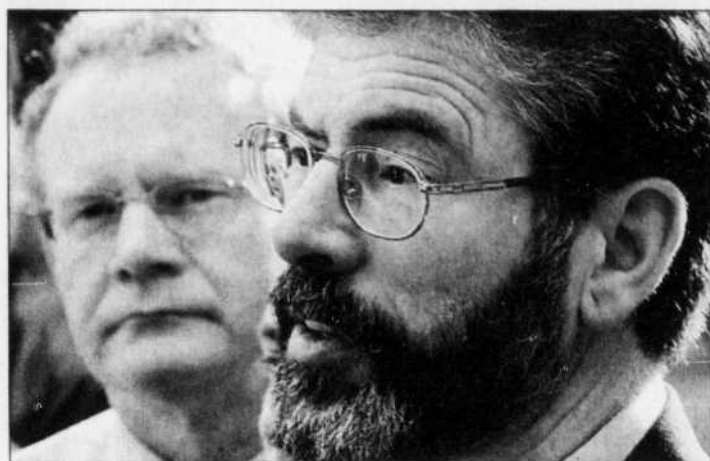
AGENCE FRANCE-PRESSE

Weston Park — Les groupes armés protestants et leurs vitrines légales ont retiré leur soutien hier au processus politique né des accords de paix de 1998 tandis que les républicains haussaient le ton dans les négociations de Weston Park, dans le centre de l'Angleterre.

Ces revers sont survenus alors que le premier ministre Tony Blair et son homologue irlandais Bertie Ahern ont cherché hier, pour la deuxième journée consécutive, à arracher d'ultimes concessions aux partis nord-irlandais dans un château du Staffordshire, près de Birmingham.

Les négociations pourraient se poursuivre «ard dans la nuit», a estimé le premier ministre irlandais. Son porte-parole a toutefois déclaré que les parties étaient «loin de faire des progrès décisifs» et que «l'atmosphère était parfois assez tendue».

Dans ce contexte, la décision du chef du Sinn Féin, l'aile politique de l'IRA, Gerry Adams, de



Gerry Adams ne pense pas que le problème des armes soit réglé avant l'échéance de six semaines.

durcir le ton hier soir rendait plus difficile encore un compromis dans la nuit.

«Je ne pense pas que le problème des armes, quels que soient les groupes armés qui les possèdent, y compris les forces de l'Etat, sera résolu avant l'échéance de six semaines», a déclaré M. Adams dans un com-

munié distribué à la presse devant le siège des pourparlers.

Cette «échéance artificielle a été imposée par la démission calculée de David Trimble», chef du principal parti protestant et ex-premier ministre de l'Irlande du Nord, a-t-il poursuivi, ajoutant que les militants de l'IRA «ne sont pas des moutons».

David Trimble a répondu hier soir que l'intervention de Gerry Adams était «une nouvelle occasion ratée».

De leur côté, deux formations loyalistes, la milice UFF (Combatants pour la liberté de l'Ulster) et le parti PUP (Parti unioniste progressiste), ont annoncé séparément à Belfast qu'elles s'écartaient du processus politique de réconciliation dans la province.

Les deux formations estiment que ce processus a jusqu'à présent exagérément bénéficié au camp catholique républicain, favorable à un rattachement de la province à la république d'Irlande voisine.

«Nous sommes maintenant clairement en dehors», a affirmé David Ervine, député local des Unionistes progressistes.

Cette attitude, qualifiée de «déviant» par Dublin, accentue les difficultés des négociateurs, réunis dans la demeure du XVII<sup>e</sup> siècle du duc de Bradford.

Le cessez-le-feu de l'UFF, la plus importante milice clandestine loyaliste, déclaré en 1994 mais qui n'a plus de valide que le nom, «n'est pas

remis en cause», assure cependant la milice dans son communiqué.

De son côté, M. Blair a présidé hier avec le ministre irlandais des Affaires étrangères, Brian Cowen, un échange de plusieurs heures entre les unionistes d'Ulster et du Sinn Féin, qualifié par Dublin de «franc» mais sans signe de progrès.

Londres et Dublin pressent Gerry Adams de convaincre l'IRA de faire un pas vers la neutralisation de son arsenal, mais les chances d'un accord demeurent minces.

La démission de David Trimble comme chef de l'exécutif nord-irlandais, le 1<sup>er</sup> juillet, a placé le gouvernement semi-autonome et l'ensemble du processus de paix au bord de l'effondrement.

Après 30 ans de conflit, les accords de paix de 1998 ont instauré un partage du pouvoir entre catholiques et protestants. Mais ces accords risquent d'être réduits à néant si l'assemblée locale, l'une des institutions clés du plan de paix, est dissoute à la date butoir du 12 août, à la suite de la démission de M. Trimble.

EN BREF

## L'ETA frappe à Madrid

Madrid (Reuters) — Une voiture piégée a tué un policier, hier, devant un bâtiment public de Madrid, peu après une alerte à la bombe formulée par un correspondant se réclamant de l'organisation séparatiste basque ETA, ont annoncé des responsables. Le policier, Luis Ortiz de la Rosa, a été déshabillé par la bombe alors qu'il faisait évacuer les abords d'un bâtiment du ministère de la Justice, à Aluche, une banlieue Sud, a dit un porte-parole du ministère de l'Intérieur. «C'était une violente explosion, audible à des kilomètres à la ronde», a dit à la télévision un porte-parole des services paramédicaux madriléens. «Les blessures ne lui laissaient aucune chance.» L'attentat est intervenu à la veille de la rentrée du Parlement régional basque où le président de la région, Juan Jose Ibarretxe, récemment réélu, doit être investi. Il représente le Parti nationaliste basque favorable à l'indépendance — principale revendication de l'ETA — tout en étant opposé aux méthodes violentes de l'organisation.

## Tel-Aviv au sec

Tel-Aviv (AP) — Quelque deux millions d'habitants de Tel-Aviv et de sa région se sont réveillés hier matin en apprenant l'interdiction de boire l'eau du robinet, alors que les autorités israéliennes n'hésitent plus à parler de la plus grave contamination depuis des années. A l'origine de cette interdiction, des engrais aurant infecté l'aqueduc national près d'une ville arabe au nord de Tel-Aviv, a précisé le directeur du service des eaux israélien, Shimon Tal. Il a ajouté que les inspecteurs de son organisme étaient à peu près certains que cette contamination n'était pas d'origine criminelle, sans toutefois écarter cette hypothèse. Depuis l'annonce de cette contamination, lundi, un vent de panique s'est emparé des habitants de la région de Tel-Aviv, qui ont littéralement assailli les magasins pour faire provision d'eau.

## La Bosnie craint toujours Srebrenica

Potari (AFP) — De très importantes mesures de sécurité ont été prises en Bosnie pour éviter tout incident interethnique alors que 5000 survivants s'apprennent à commémorer aujourd'hui le massacre de Srebrenica, l'un des plus atroces que l'Europe ait connu depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Le porte-parole de l'ONU à Sarajevo, Douglas Coffman, a indiqué que 1300 membres de la police serbe de Bosnie, y compris des forces antiémeute, ont été mobilisés pour assurer la sécurité de cette commémoration. Plus de 7000 musulmans ont été, présumé-t-on, froidement exécutés par les forces serbes qui ont occupé Srebrenica en juillet 1995. Selon un responsable de la police croato-musulmane de Bosnie, un groupe radical serbe pourrait profiter de la commémoration pour se venger du transfert de l'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic à La Haye.

## Prison à vie pour Mohamed

New York (AFP) — Un tribunal fédéral de New York a condamné hier le Tanzanien Khalfan Khamis Mohamed à la prison à vie sans possibilité de libération pour son implication dans l'attentat contre l'ambassade américaine de Dar es-Salaam en 1998, qui avait fait onze morts. M. Mohamed, 27 ans, est l'un des quatre membres du réseau du milliardaire d'origine saoudienne Oussama ben Laden reconnus coupables en mai par le tribunal new-yorkais pour leur participation aux attentats anti-américains en Afrique, le 7 août 1998, qui tuèrent au total 224 personnes, dont 12 Américains. L'accusation avait demandé pour M. Mohamed, un aide logistique à l'organisation de l'attentat, une condamnation à la peine de mort, mais le jury ne l'a pas retenue. A l'issue d'un procès fédéral de quatre mois et demi entouré de mesures de sécurité draconiennes, un jury populaire l'avait déjà jugé coupable de complot visant à tuer des Américains, de même que le Saoudien Mohamed Rachid Daoud Al Owahli, 23 ans, l'Américain d'origine libanaise Wadih El Hage, 40 ans, et le Jordanien Mohamed Sadiq Odeh, 35 ans. Début juin, un premier prévenu, M. Owahli, a été condamné à une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération. Wadih El Hage et Mohamed Sadiq Odeh sont également passibles de la réclusion à vie.

Terre occupée en Afrique du Sud

## Les squatters ont 48 heures pour partir

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pretoria — La justice sud-africaine a ordonné hier le départ sous 48 heures de squatters qui occupaient illégalement depuis dix jours un terrain près de Johannesburg en un défi ouvert, «façon zimbabwéenne», à la politique ordonnée de redistribution du sol du gouvernement.

La Haute Cour de Pretoria, saisie par le gouvernement, le principal de trois copropriétaires du terrain de 32 000 hectares à Kempton Park (50 kilomètres au nord-est de Johannesburg), a tranché qu'il n'était pas dans l'intérêt public que les squatters demeurent sur place.

Dans une claire référence au Zimbabwe voisin, le juge Carel Rabie a déclaré: «Cette cour ne peut fermer les yeux sur les conséquences dévastatrices [des invasions de terre] sur l'économie d'un de nos pays voisins.»

Se disant conscient du dilemme des familles sans terre ni toit, le juge a estimé que «la cour ne peut fouler aux pieds la loi même si le besoin [de ces personnes] est grand. Le respect de la loi est primordial pour l'existence du pays et de la communauté».

La cour a reconnu que les squatters «ont été apparemment encouragés par des organisations [à occuper le sol] en quête d'un gain politique», en référence au Congrès panafricain (PAC), «créant l'impression que l'occupation était légale en demandant de l'argent».

Néanmoins, les squatters occupent délibérément et avec préméditation un terrain ne leur appartenant pas, a conclu le juge, qui a donné 48 heures aux familles pour partir, après quoi elles pourront être expulsées de force. Un appel suspensif interjeté par des avocats des squatters a été débouté.

Sur place, à Kempton Park, plusieurs familles présentes dix jours

après le début de l'occupation ont réagi avec défi, affirmant qu'elles ne quitteront pas le terrain. «C'est une violation de mes droits à une terre, et s'il me faut protéger ces droits quels que soient les moyens, je le ferai. Je n'ai nulle part», a déclaré Zukisa Ngope, 54 ans, qui a ajouté qu'il pourrait consentir à partir en cas de logement alternatif proposé.

De plus de 5000 les premiers jours, le nombre de squatters a fondu progressivement, et ils n'étaient plus que quelques centaines lundi et hier à Kempton Park, où des policiers et réservistes de l'armée restaient déployés en évidence.

Aucun incident de violence n'a été rapporté depuis dix jours, et le terrain demeurait très calme hier après-midi.

L'occupation, la première d'envieure en Afrique du Sud sur le mode des invasions de fermes l'an dernier au Zimbabwe, a commencé lorsque des milliers de personnes venues des townships proches de Tembisa ou Alexandra se sont «installées» sur un immense terrain sec et désolé de Kempton Park.

Elles y avaient été invitées par des membres du petit PAC (africainiste, 0,7 % des voix aux élections de 1999), qui dénonce les lenteurs de la redistribution foncière post-apartheid pilotée par le gouvernement et qui a menacé d'autres saisies à venir.

Dans son jugement hier, la Haute Cour de Pretoria a aussi pris en compte le danger réel et les risques d'accidents posés aux squatters par la présence sur le terrain de Kempton Park de lignes haute tension, d'un oléoduc et d'une voie ferrée sans protection.

Le PAC a pour sa part jugé «inacceptable» la décision d'expulsion de la Haute Cour et ajouté qu'il apporterait son soutien à la décision des squatters, quelle qu'elle soit.

## Les bulldozers entrent dans le camp de Rafah

Washington condamne fermement le geste de l'armée israélienne

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Rafah — Des affrontements entre Palestiniens armés et soldats israéliens ont fait huit blessés hier dans la bande de Gaza à la suite de la destruction de commerces et d'habitations par les bulldozers de l'armée israélienne dans le camp de réfugiés de Rafah. La sécurité palestinienne a dénoncé une violation du cessez-le-feu décrété le 13 juin dernier.

Trois militaires et cinq Palestiniens ont été blessés dans la fusillade à laquelle les civils, parfois encore en pyjama, essayaient d'échapper.

«C'est un crime», a déclaré le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, à son retour d'Amman. «Ils ont démolis trois maisons pendant que leurs habitants dormaient à l'intérieur», a-t-il ajouté, prévenant qu'il réclamerait un soutien arabe et international «pour arrêter ces crimes».

Pour les Palestiniens, c'est la première incursion importante de Tsahal dans les territoires autonomes depuis le début de la trêve, mais Israël affirme être en charge de la sécurité sur le secteur concerné étant donné la proximité de la frontière égyptienne et des installations militaires de l'Etat hébreu.

L'opération s'est imposée à la suite des nombreuses attaques palestiniennes la semaine dernière à partir de ce secteur contre des positions israéliennes, selon l'armée.

Les autorités palestiniennes affirment pour leur part qu'une vingtaine d'habitations et une dizaine de commerces ont été détruits dans l'opération menée dans la nuit, laissant 155 personnes sans abri. Les dirigeants du camp ont utilisé les haut-parleurs de la mosquée pour appeler les habitants à défendre le camp, puis des Palestiniens ont ouvert le feu sur les forces israéliennes, qui se sont repliées plusieurs heures après, selon des responsables qui ont requis l'anonymat. Une vingtaine de grenades ont été lancées sur l'armée, dont une qui a atteint l'un des bulldozers, blessant grièvement un soldat, selon Tsahal.

«Tout ce qui me reste, c'est la chemise rouge que je portais», racontait hier Mohammed Abou Libdeh devant les ruines de sa maison. Cet ingénieur palestinien a expliqué qu'il avait vu de sa fenêtre les bulldozers qui rasaient la maison voisine. Avec sa femme et ses cinq enfants, il a couru se réfugier chez ses parents, un peu plus loin de la frontière. Mais les bulldozers se sont rapprochés et toute la famille a dû repartir se mettre à l'abri.

«J'avais dépensé toute mes économies pour construire cette maison», se lamentait Mohammed tandis que l'un de ses fils, Salim, 11 ans, fouillait les débris du bâtiment d'un étage pour retrouver son ordinateur. Mais il n'a pu récupérer que le clavier, à côté d'un



Un jeune Palestinien, légèrement blessé dans la destruction de sa maison par les soldats israéliens, observe gravement la suite des événements.

écran de télévision brisé et des restes du réfrigérateur.

Les Etats-Unis ont affiché hier sans détour leur irritation à l'encontre d'Israël après ces démolitions, qualifiées par Washington de «provocation grave». Sans toutefois émettre d'avertissement à l'endroit du gouvernement d'Ariel Sharon, le porte-parole du département d'Etat a fermement demandé à ce que cessent ces opérations.

L'Union européenne a également fait part de sa «vive préoccupation».

Le gouverneur de Rafah, Abdallah Abou Samhadanah, a déclaré que le nombre de maisons démolies par Israël à Rafah s'élevait désormais à 125 et que 2200 autres maisons avaient été endommagées par des tirs d'artillerie israéliens.

L'Agence des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens a installé une vingtaine de tentes près du secteur et fourni une aide d'urgence aux 24 familles dont les maisons ont été détruites.

Le Comité international de la Croix-Rouge a pour sa part annoncé qu'une aide alimentaire allait leur être remise d'urgence.

Les forces de sécurité israéliennes avaient procédé lundi à la destruction de 14 maisons, construites «illégalement» selon

elles dans le camp de réfugiés palestiniens de Chouafat, à Jérusalem-Est occupé.

## Sept jours de calme

Par ailleurs, un responsable palestinien a confirmé hier sous couvert d'anonymat que le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, avait rencontré au cours du week-end le président du Parlement palestinien, Ahmed Qureia. Ce dernier, a-t-il dit, lui a fait savoir que le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat avait redonné l'ordre aux forces de sécurité de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour maintenir le cessez-le-feu.

Le premier ministre israélien Ariel Sharon insiste pour attendre sept jours de calme total avant d'appliquer les mesures destinées à rétablir la confiance entre les deux parties. Il a téléphoné lundi soir au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, pour demander que soit exercée «une pression internationale constante afin de mettre un terme à la terreur palestinienne, à la violence et aux incitations».

De son côté, Yasser Arafat s'est moqué des rumeurs selon lesquelles le gouvernement israélien envisagerait de lancer un assaut militaire pour le renverser si les attaques palestiniennes continuaient. «O, Montagne, tu ne peux pas être ébranlé par le vent», a-t-il lancé en souriant aux journalistes à Ramallah, en Cisjordanie, citant un proverbe arabe.

JAMAÏQUE

## Une île dans la tourmente

AGENCE FRANCE-PRESSE

Kingston — L'île de la Jamaïque restait en proie hier à des actes de violence sporadiques provoqués par des affrontements entre bandes armées et forces de l'ordre alors que le gouvernement a fait intervenir l'armée pour rétablir le calme.

Un policier a été lapidé à mort hier à Trelawney, au nord-ouest de la capitale, selon la police, qui annonce que le bilan officiel après trois jours d'affrontements entre bandes armées et forces de l'ordre est désormais de 21 morts. Quelque 25 personnes sont détenues et une demi-douzaine d'armes ont été saisies.

Comme lundi, les banques et la plupart des commerces de la capitale sont restés fermés hier tandis que des résidents continuaient d'ériger des barricades pour em-

pêcher les forces de l'ordre de pénétrer dans leurs quartiers.

Selon le premier ministre, le commandement militaire se sont mis d'accord, au cours d'une réunion, pour que l'armée «se concentre sur le maintien de cordons» de sécurité et sur la surveillance de couvre-feux éventuels.

Les violences qui ont commencé samedi auraient pour origine un échange de tirs entre une patrouille de police, apparemment à la recherche d'armes, et des civils armés dans un quartier défavorisé à l'ouest de Tivoli Gardens, fief d'Edward Seaga, ancien premier ministre jamaïcain et dirigeant du principal parti d'opposition, le Jamaica Labour Party.

L'ex-premier ministre a accusé la police d'avoir des objectifs politiques et demandé l'ouverture d'une enquête.

## É D I T O R I A L

## La campagne peut commencer

En 1998, Pierre Bourque a remporté la mairie de Montréal avec seulement 44 % des suffrages, à cause de la division du vote entre ses deux adversaires, Jean Doré et Jacques Duchesneau. L'alliance entre Michel Prescott, du RCM, et l'ancien ministre libéral Gerald Tremblay en faveur d'une candidature unique de l'opposition rendra la tâche plus difficile au maire sortant en novembre prochain et nous permet d'envisager une vraie campagne électorale dans la nouvelle mégaville.

A

près le jugement Lagacé confirmant le droit de Québec de fusionner les 29 municipalités de l'île de Montréal en une seule, l'annonce de la fusion du RCM avec l'Union de l'île de Montréal met un point final aux atermoiements. La campagne électorale municipale peut maintenant commencer dans la métropole. Et ce n'est pas trop tôt. Pierre Bourque voguait plus ou moins allégrement vers une victoire trop facile.

Gérald Tremblay doit encore montrer de quel bois il se chauffe. Son programme est pour l'heure truffé de bonnes intentions. En fait, a-t-il même déclaré au *Devoir* dans une récente entrevue, il se propose d'appliquer les promesses électorales faites par Pierre Bourque en 1994 lorsqu'il avait jeté hors de l'hôtel de ville Jean Doré et son RCM fatigué.

Mais on doit pour le moment lui concéder qu'il a réussi à créer autour de lui une coalition susceptible de mener une lutte serrée à Pierre Bourque. Cela, à condition, bien entendu, que les membres de l'équipe Tremblay réussissent à aplanir les différences de vues qui peuvent les séparer. Les vieux activistes communautaires du RCM, qui se joignent à l'Union de l'ancien ministre des grappes industrielles, n'ont pas forcément les mêmes ambitions que des maires de banlieue déçus qui partent en campagne la vengeance au cœur.

On doit à M. Tremblay d'avoir mobilisé en faveur de la nouvelle ville des gens qui étaient opposés à sa création même. Mais le candidat à la mairie doit composer avec des acteurs politiques aguerris qui ont l'habitude de mener leurs affaires à leur guise. En face de lui, il a un

adversaire, Pierre Bourque, qui gouverne tranquillement depuis

déjà sept ans, qui a tissé un réseau de complaisance parmi les entrepreneurs, les petits commerçants et les associations communautaires dans les quartiers dominés par des communautés culturelles. La loyauté de ses partisans est assurée. Il est le chef, et les autres suivent. La lutte ne commence donc pas à armes égales.

Déjà, le dernier sondage publié donne à M. Bourque une avance (35 % contre 25 % pour les candidats Prescott et Tremblay combinés) qui n'est pas insurmontable, compte tenu des 37 % d'indécis, mais qui le place en une meilleure position de départ, à peine 100 jours avant le scrutin du 4 novembre.

Donc, M. Tremblay a le défi de créer un esprit de corps. Il doit aussi soumettre des idées originales à l'électorat. Il doit montrer qu'il est autre chose qu'un ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, adepte de solutions parfois technocratiques et parfois animé d'une pensée magique un peu naïve.

À cause de son tempérament, M. Tremblay pourra être tenté de présenter un programme ambitieux, de présenter une «vision» de la ville de demain. Il faut pourtant réaliser que les premières années de la nouvelle ville seront des années de transition, de gestion de la fusion de services municipaux autrefois séparés, de renégociation de conventions collectives, de jonglage avec les équilibres budgétaires précaires. De même, l'heure sera à la réconciliation entre la banlieue et la ville centre. Le réalisme est donc de mise. L'équipe de M. Tremblay saura-t-elle, mieux que M. Bourque, gérer cette transition? C'est ce qu'il doit démontrer.

Le monde de la politique municipale est un monde de requins, de complaisance, de petits services rendus sous la table. Le faible taux de participation aux élections est en soi un handicap pour un parti dont l'un des thèmes de prédilection est la démocratie. M. Tremblay a du pain sur la planche.

Il faut bien voir aussi que M. Tremblay a été désigné par un comité à la tête d'un parti qui n'avait pas de membres. Il vient d'avaler le seul parti politique municipal à Montréal qui avait réussi à former un membership qui s'était toutefois dilué avec les années et les déceptions. Ceux qui jadis avaient appuyé le RCM parce qu'il incarnait une forme d'utopie municipale ne seront peut-être pas au rendez-vous de cette coalition disparate.

Le défi reste donc énorme. Mais, au moins, on aura une campagne, une vraie, avec un aspirant disposant de chances réelles de l'emporter. C'est bien pour la démocratie. C'est bien pour l'avenir de Montréal.

mvenne@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## LE CONSEIL DE CLAUDE RYAN À STOCKWELL DAY...



REPRISE DU 26 SEPTEMBRE 2000

## L E T T R E S

## L'audace des publicitaires

Les agences de publicité m'épatent. Vraiment. Envie leur front de bœuf! Vous avez remarqué la publicité pour les automobiles Lexus? Un aperçu: «Preuve que la justice est de ce monde: les performances Lexus à bon prix. À partir de 38 580 \$ et «[...] l'envie et l'aspiration de tous».

Alors là, je m'insurge, si vous permettez. Avec des slogans pareils, on conforte l'idée selon laquelle conduire une auto est un droit fondamental, et conduire une auto de luxe, un objectif légitime; que la justice, c'est réaliser ses rêves même les plus défilés, les plus infantiles et les plus dénués de sens du point de vue social, personnel et environnemental.

M'enfin, ce n'est pas plus ahurissant que le panneau publicitaire qui accueillait l'automobiliste à la sortie du pont Jacques-Cartier cette année-là où El Niño a profité du réchauffement du climat pour sévir avec une vigueur renouvelée. On pouvait voir l'un de ces chars allégoriques boursofflés qui encombrant nos rues depuis quelques années et ce slogan d'une arrogance et d'un cynisme inquiétants: «A nous deux, El Niño».

Autrement dit, une fois que le point de non-retour aura été atteint en partie grâce à nous, nous nous ferons un plaisir de vous faire vivre les événements climatiques extrêmes en tout confort... dans la mesure où vous faites partie des bien nantis.

Odette Hélie  
Saint-Hyacinthe

## Notre manie du grandiose

L'article de Kathleen Lévesque, «Le sport "victime" du Stade», dans *Le Devoir* du 9 juillet, ne m'étonne pas. Depuis longtemps au Québec, nous avons oublié ou ignoré les deux principes de base qui doivent gouverner toute action d'envergure: l'esprit du petit groupe et la force du nombre, c'est-à-dire la force du nombre de petits groupes travaillant de concert aux mêmes objectifs réalisables.

À la place, nous y avons substitué le principe de masse, en vigueur chez les Américains, les

Russes et les Chinois, principe justifié semble-t-il par leurs populations massives et leurs macroéconomies, auquel nous avons ajouté le rationalisme obtus du siècle des Lumières. Les vérités simples n'ont plus prise sur nous qui avons associé la beauté au grandiose, oubliant que les grandes choses s'accomplissent à partir d'une multitude de petites choses.

Pendant vingt ans, j'ai pratiqué la lutte olympique à la Palestre nationale de Montréal, située au 640 de la rue Cherrier. J'ai débuté en 1946. La Palestre était une organisation modeste et sans prétention, et pourtant, les petits clubs qui la constituaient faisaient merveille. Lutte, poids et haltères, natation, plongeon, badminton, gymnastique, volleyball, handball, escrime et course à pied côtoyaient le billard et les activités sociales. On se rencontrait, on s'entraînait pour le plaisir et pour les championnats, et je me souviens qu'une année, en 1948, les athlètes de la Palestre ont remporté six médailles d'or au Canada, sans stress. La Palestre était à la fois sportive et sociale, et son architecture en témoigne encore. Elle peut encore servir de modèle à tout le Québec, à la condition de nous défaire de la manie du grandiose que nous reprochait Mordecai Richler, qui se moquait de nous. Quant tirerons-nous des leçons utiles de principes fondamentaux qui ont fait leurs preuves?

René-Marcel Sauvé  
Laval, le 9 juillet 2001

## Justin a bon dos

Les talents Catelli au service de la machine électorale. Petit Justin en est à sa deuxième leçon. La première était d'émouvoir le peuple. À la deuxième, tu les feras rire. Les lèche-dos et plus bas seront au moins 600 payés pour applaudir. Ouellet et Gagliano, les faiseurs de la sainte propagande, afficheront un air de sainte victoire. Donnez-moi le nom du peintre qui a peint le tableau qui représente le maître des gens de tige ou de robe ou de théâtre. Un inconnu. Le Prince se révèle dans sa tombe. Quelle sera la troisième leçon? Une colère. Justin sera outragé. Le successeur de Chrétien fait ses classes. Il sera

élu. La FEC est toujours au pouvoir. L'opposition divisée est trop sottise pour s'unir. Qui votera pour Day? Bourque n'avait pas d'opposition. Duplessis non plus. Les lèche-dos montent le bateau et les lèche-vitrines votent. Et, pendant ce temps, les amis se font les poches. La politique est l'art de cacher le sous-main. Justin sera parfait. Dans quatre ans, il sera le plus jeune premier ministre libéral élu et il aura un beau jeune dos à offrir à la lèche. La gendarmerie de la reine continuera d'envoyer ses faux communiqués. L'eau se vendra sur le marché noir.

Gilles Derome  
Laval, le 5 juillet 2001

## Les bacs à recyclage...

En lisant l'article portant sur le projet de bacs à recyclage publicitaires de la firme OMG Média, récemment approuvé et affublé d'une note de 85 % selon une grille d'exigences (principe de pourcentage rappelant étrangement la mode des sondages mais sans consultation publique) par la Ville de Montréal, un bémol discordant m'habite l'esprit. Soucieux de l'environnement, les consommateurs que nous sommes tous ont vraisemblablement tout à gagner de ces «gobe-rebuts» publics, hormis peut-être ces entrepreneurs indépendants qui soulagent les poubelles des quelques contenants consignés, palliant ainsi notre insouciance.

Toutefois, l'envers de la médaille octroyée à ce noble concept me luit en pleine face. La pollution visuelle et intellectuelle que nous imposent ces contenants tapissés d'affiches publicitaires s'ajoute à celle dont nous mitraillent quotidiennement les aribus, les murs du métro, les panneaux géants de la route (parfois sur roues), rotatifs de surcroît, enfin tout espace public susceptible d'être acheté (et pourquoi pas les universités, un coup parti...).

La prolifération de toutes ces sollicitations médiatiques à caractère lucratif nous rappelle sournoisement que nous vivons à l'ère du multi-médiocre...

Jean-Philippe Loisel  
Le 14 juin 2001

## LIBRE OPINION

## Un jugement discriminatoire qui rate sa cible

## ASSOCIATION DES SERVICES EN HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC (ASHOQ)

L'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ) reconnaît l'audace manifestée par la Cour suprême du Canada sur le fond de la question en matière de gestion des pesticides. En effet, l'action préventive en matière de protection de la santé et de l'environnement pourrait justifier un pouvoir réglementaire municipal surtout lorsqu'il existe un vide juridique en cette matière, par exemple dans le cas de l'absence de code de gestion des pesticides, pourtant prévu dans l'actuelle Loi des pesticides.

L'ASHOQ ne conteste pas le pouvoir de réglementer des municipalités. Toutefois, ce pouvoir ne peut justifier n'importe quel règlement surtout si, comme celui de la ville d'Hudson, il est basé sur une approche discriminatoire et une pratique «cosmétique» de la gestion des pesticides puisque ce règlement ne contribue nullement à diminuer l'usage des pesticides.

En effet, le règlement d'Hudson ouvre la porte à l'arbitraire, au chaos et au libre arbitre; il risque de créer des enclaves juridiques sur le territoire québécois et canadien. Comment une ville peut-elle justifier, malgré des objectifs louables, que les plus grands utilisateurs de pesticides (environ 82 % des quantités utilisées), soit les producteurs agricoles et les propriétaires de terrain de golf, puissent utiliser sans contrainte les pesticides?

Ne nous trompons pas, le jugement de la Cour suprême ne vise que 9,5 % des pesticides utilisés sur le territoire de la ville d'Hudson, soit 1 % pour les entreprises d'entretien d'espaces verts et 8,5 % pour les citoyens. (Ces chiffres proviennent du ministère de

l'Environnement du Québec à l'échelle québécoise, ramenés à l'échelle de la ville d'Hudson.)

Puisque les citoyens peuvent se procurer en vente libre des pesticides et qu'il est pratiquement impossible de vérifier s'ils en utilisent ou non, l'effet du règlement municipal est marginal sur la diminution des pesticides. Pour y parvenir, il faudrait interdire complètement la vente de pesticides aux particuliers, surtout lorsque 68 % des cas d'intoxication sont reliés aux pesticides de classes 4 et 5 achetés par les citoyens et que 88 % des cas d'intoxication sont reliés aux pesticides utilisés à l'intérieur de la maison, donc sans aucun lien direct avec les pesticides utilisés dans l'entretien d'espaces verts.

Selon les dernières données (1997) disponibles du Centre antipoison, aucun cas d'intoxication n'a été répertorié à propos du travail des entreprises d'entretien d'espaces verts. Pourtant, 68 % des cas d'intoxication proviennent des particuliers.

Ce jugement n'atteint donc pas pleinement l'objectif visé, soit la protection de la santé et de l'environnement en diminuant l'usage de pesticides. Il vise plutôt à conforter l'approche «cosmétique» prônée par certains idéologues environnementaux. Cette approche n'a aucun fondement scientifique et n'atteint pas les résultats escomptés.

Pour sa part, l'ASHOQ a adopté la lutte antiparasitaire (LAI) comme méthode scientifique pour diminuer l'usage de pesticides afin de protéger la santé et l'environnement en milieu urbain. Cette méthode vise à utiliser les pesticides en dernier recours et, au besoin, seulement après un bon diagnostic terrain et des pratiques culturales appropriées (aération, terraillage, surensemencement, déchaumage, irrigation et hauteur de tonte adéquate).

Les deux paliers de gouvernement et l'ASHOQ

ont financé un projet-pilote afin d'évaluer l'impact de la LAI sur la diminution des pesticides. Après trois ans (1996-99), nous avons enregistré une diminution de 61 % des pesticides sur 70 terrains répertoriés. L'ASHOQ a donc mis sur pied un programme de certification de lutte intégrée qui oblige ses membres à suivre une formation et à diminuer l'usage de pesticides. Nous nous fixons comme objectif de diminuer de 60 % l'usage de pesticides d'ici trois ans. En clair, cela signifierait que les entreprises membres de l'ASHOQ ne consommeraient plus que 0,3 % des pesticides utilisés au Québec. Pourtant, ce sont nos entreprises qui sont les plus réglementées! Dans un tel contexte, nous sommes davantage des alliés des municipalités que des adversaires.

La Cour suprême entérine cette discrimination et tombe dans le piège du «cosmétisme vert» sous prétexte que l'interdiction ne vise qu'un usage esthétique des pesticides jugés non essentiels par les juges. Pourtant, les terrains de golf que le jugement de la cour épargne ne sont-ils pas une démonstration d'esthétisme? N'est-ce pas là une contradiction majeure? Les terrains commerciaux et ceux des particuliers auraient-ils une valeur économique moindre que les golfs en matière esthétique?

Peut-on accuser uniquement d'esthétisme les citoyens qui veulent protéger leurs pelouse, arbres et arbustes des organismes indésirables? N'oublions pas les fonctions essentielles des espaces verts urbains. Ils remplissent un rôle de purification de l'air, souvent pollué, d'irrigation des sols, souvent atrophés, et d'absorption des chocs ou du piétinement lors d'activités sportives.

L'ASHOQ s'oppose aux règlements extrémistes qui favorisent une politique de la terre brûlée (sans nuance) en bannissant les pesticides sans égard aux mé-

thodes scientifiques reconnues comme la lutte antiparasitaire intégrée, adoptée par les gouvernements fédéral et provincial. D'ailleurs, nous offrons notre collaboration à toutes les municipalités pour qu'elles élaborent un règlement visant à diminuer de façon réelle les pesticides par une approche de lutte intégrée.

Il existe deux façons pratiques de diminuer l'usage de pesticides. D'une part, par l'éducation, l'information et la formation, où l'on peut modifier les attitudes et les habitudes, et, d'autre part, par la recherche-développement pour favoriser l'émergence de bioherbicides et bio-insecticides efficaces et avec peu de conséquences pour la santé et l'environnement.

Nous demandons donc au ministre de l'Environnement du Québec de publier le plus tôt possible un code de gestion des pesticides favorable à la lutte antiparasitaire intégrée (LAI), accompagné d'une campagne de sensibilisation à la LAI, comme le programme fédéral «Pelouses saines». Nous croyons fermement que nous pourrions diminuer l'usage de pesticides en éduquant la population au sujet des bonnes pratiques culturales en faisant un bon diagnostic terrain et en utilisant les connaissances scientifiques pour diminuer l'usage de pesticides au Québec.

L'ASHOQ, qui regroupe 200 entreprises d'entretien d'espaces verts, est prête à mobiliser ses 3000 employés et ses 250 000 clients dans une stratégie qui aura comme objectif la sauvegarde du patrimoine vert urbain tout en préservant la santé et l'environnement des citoyens. Notre certification «ASHOQ lutte intégrée», notre code de déontologie et notre future norme BNQ (Bureau de normalisation du Québec) sont les meilleurs gages de protection et de professionnalisme que les citoyens peuvent espérer, et ce, à partir de connaissances et de pratiques scientifiques éprouvées.

## IDÉES

Francophonie

## Les pays non démocratiques doivent être exclus

Les instances de l'appareil institutionnel francophone doivent être solidaires vis-à-vis un État délinquant et faire preuve de cohérence dans les sanctions à imposer

Extrait d'une allocution prononcée à l'occasion de la session de l'APF qui prenait fin hier à Québec.

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

Président de l'Assemblée nationale du Québec et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

La Francophonie parlementaire joue, comme il se doit à mon avis, un rôle primordial eu égard à la défense et à la promotion de la démocratie dans l'espace francophone. En effet, dès 1998, nous avons lancé l'idée qu'il fallait

qui n'est pas issu d'élections libres et démocratiques ne soit pas invité aux sommets, que les diverses instances de la Francophonie soient saisies de la situation et que les activités de coopération avec ce pays soient également suspendues.

Ce matin, lors de la période de questions, le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a présenté la déclaration de Bamako comme «un pas décisif» et «le texte normatif de la Francophonie». Toutefois, invité à dire si cela se concrétisera dès octobre prochain au Sommet de Beyrouth, M. Boutros-Ghali a plaidé une fois de plus pour la patience. L'APF, quant à moi, se doit de poursuivre l'ensemble de ces actions et d'agir avec fermeté.

Au sein de cette assemblée et dans nos parlements respectifs, nous devons maintenir notre pression dans l'optique d'accroître la crédibilité de la Francophonie sur la scène internationale autant que dans l'optique de faire progresser la démocratie de façon tangible. Il incombe que les diverses instances de l'appareil institutionnel francophone soient solidaires les unes des autres vis-à-vis un État délinquant et fassent preuve de cohérence dans la réaction à avoir et dans les sanctions à imposer.

Il incombe à l'OIF de définir une politique de réponses rapides aux violations de la démocratie et des droits de la personne

La fermeté est à mon avis de mise jusqu'à ce que preuve soit faite que l'État en cause entend bien se soumettre à l'exercice de la démocratie, sans quoi les beaux discours sont sans signification et nous perdons toute crédibilité.

Par ailleurs, à titre de représentants des besoins et des aspirations de nos peuples, nous devons, comme parlementaires, encourager la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales dans le domaine des droits de la personne et l'élaboration d'un code de bonne conduite en matière de pratique de la démocratie en Francophonie car il s'agit d'instruments de bonification des actions multila-



KIMBERLY WHITE REUTERS

Il faut promouvoir une véritable culture de la démocratie, c'est-à-dire une culture du pluralisme idéologique, de la tolérance, de la liberté d'expression et d'association, du respect des droits humains, de la transparence et de l'honnêteté.

terales en faveur de la consolidation de l'État de droit.

D'autre part, l'intensification de la coopération interparlementaire, bilatérale ou multilatérale, entre autres au moyen de formations et d'échanges entre élus et fonctionnaires parlementaires, représente un autre outil de promotion de la démocratie. Nous devons cependant disposer des moyens financiers appropriés. Nous le savons très bien. Cette question n'est pas banale. Il va bien falloir s'y attaquer de front plus tôt que plus tard.

Ce noble objectif que nous partageons de propager et de consolider la démocratie a pour corollaire d'obliger le renforcement et l'amélioration des processus électoraux, notamment au moyen des missions d'observation électorale

et par la formation, sur place, des agents électoraux.

Il y a un autre corollaire, c'est le développement d'institutions spécialisées dans la défense des droits et libertés démocratiques et dans la bonne gouvernance. Dans ce cas comme dans celui des institutions électorales, il y a des expertises exportables qu'il faudrait orchestrer et, à mon sens, les parlements pourraient être pour chaque État le catalyseur obligé.

Si, comme je le mentionnais non sans fierté tout à l'heure, l'APF, l'assemblée consultative de la Francophonie, est à l'avant-garde en cette matière, ses prises de position auront peu d'impact si les instances exécutives de la Francophonie, l'Organisation internationale de la Francophonie

(OIF) au premier chef, ne collaborent pas pleinement avec elle pour la mise en œuvre de la déclaration de Bamako.

## Réponses rapides

À cet égard, il incombe à l'OIF de définir une politique de réponses rapides aux violations de la démocratie et des droits de la personne. Il est également primordial de mettre sur pied un mécanisme de consultation visant à mieux coordonner les instances de la Francophonie. Ce mécanisme verrait à déterminer clairement les étapes à suivre, à proposer les mesures de réprimande, de médiation, de sanction et de suivi ainsi que les critères à respecter pour l'examen des demandes d'adhésion des pays. Nul doute que la mise

en œuvre de l'Observatoire francophone de la démocratie pourrait jouer un rôle déterminant à cet égard.

En outre, un nombre sans cesse croissant d'organisations non gouvernementales (ONG) s'investissent dans le domaine de la démocratie et des droits de la personne. Si elles provenaient autrefois presque exclusivement des pays du Nord, elles sont de plus en plus issues des pays du Sud et elles y jouent un rôle extrêmement positif.

Je pense qu'il faut savoir les mettre à contribution en s'en faisant des partenaires, au même titre que les diverses organisations internationales et régionales concernées. L'APF est, à mon sens, trop loin du monde des ONG.

Tous les efforts que nous consentons en vue de la mise en œuvre du plan d'action de Bamako pourraient cependant, à terme, être vains si les mentalités et les attitudes prévalant au sein des sociétés touchées ne changent pas. En un mot, il faut promouvoir une véritable culture de la démocratie, c'est-à-dire une culture du pluralisme idéologique, de la tolérance, de la liberté d'expression et d'association, du respect des droits humains, de la transparence et de l'honnêteté.

À ce propos, en mode préventif si je puis dire, les activités pédagogiques d'éducation aux valeurs démocratiques telles les simulations parlementaires qui foisonnent chez nous et se répandent maintenant de par le monde, une diffusion maximale de l'information relative à la gouvernance de la société ainsi que le soutien aux associations de défense de la liberté de la presse constituent des actions susceptibles de favoriser l'émergence et l'épanouissement d'une véritable culture démocratique.

Sur le plan «curatif», les missions d'information ou de bons offices qui tentent de rapprocher les instances politiques, économiques, administratives ou sociales des pays en crise sont susceptibles de favoriser l'adoption d'un mode de résolution pacifique des conflits conforme aux valeurs démocratiques au sein de ces sociétés. [...]

## Souveraineté au Québec

## L'intellectuel devant l'impasse

Un pessimisme de l'urgence, actif et heuristique est à cultiver

Extraits d'une communication présentée le 15 juin dernier chez les Intellectuels pour la souveraineté (IPSOS) dans le cadre d'une table ronde sur «le rôle des intellectuels dans le débat politique».

SERGE CANTIN

Département de philosophie  
Université du Québec à Trois-Rivières

Quelle attitude l'intellectuel pour la souveraineté devrait-il adopter aujourd'hui à l'endroit du Parti québécois? Cette question n'est pas simple. D'une part, parce qu'il n'est pas simple pour un souverainiste, qu'il soit ou non un intellectuel, de concevoir le projet de souveraineté du Québec sans le parti qui s'est voulu, depuis plus de 30 ans, l'incarnation même de la souveraineté et qui s'en prétend toujours le seul véhicule politique efficace. La question n'est pas simple, d'autre part, parce qu'en même temps qu'il est en position de pouvoir, en tant que parti ministériel à Québec, le PQ se trouve également, notamment par le biais de son rejeton fédéral, le Bloc québécois, en position de contre-pouvoir face à l'État canadien.

N'est-ce pas cette double difficulté à envisager la poursuite de notre lutte nationale, sans ou après le Parti québécois, qui explique pourquoi tant d'intellectuels souverainistes, aussi critiques ou aussi désillusionnés puissent-ils être à l'endroit du PQ, continuent néanmoins de lui accorder leur soutien presque inconditionnel? J'en veux pour exemple celui qui fut et qui reste l'un des plus grands penseurs et défenseurs de la souveraineté du Québec: Pierre Vadeboncoeur. Voici ce que ce dernier écrivait (dans *Le Couac*) à la suite de la récente défaite du PQ dans Mercier et du résultat surprenant qu'y a obtenu le parti de Paul Cliche:

«On ne saurait extrapoler à partir de ce résultat-champignon. Mais, tout de même, cet avertissement n'est pas rien et il a une valeur incontestable. Est-ce à dire qu'un nouveau parti souverainiste est né qui

pourrait viser à remplacer éventuellement le PQ? Il n'y aura jamais d'autre grand parti souverainiste que celui-ci. Si le PQ décline, il n'aura pas de réel successeur et ce sera la fin du souverainisme.»

Autrement dit, quiconque est en faveur de la souveraineté du Québec ne peut être que du côté du Parti québécois. Pourquoi? Pour ne pas diviser les forces indépendantistes. Tel est le principal sinon l'unique argument que Vadeboncoeur est en mesure d'avancer pour justifier la pérennité de son soutien au PQ. Est-il besoin de rappeler que cet argument n'est pas nouveau, qu'il est celui-là même qu'invoquent à l'origine les dirigeants du PQ pour convaincre les autres partis indépendantistes de la nécessité de se faire hara-kiri, dans l'intérêt même de la cause indépendantiste?

Mais n'y a-t-il pas lieu de se demander si, pour défendable qu'il était peut-être au départ, l'argument de la non-division des forces indépendantistes n'est pas devenu, avec le temps, un instrument de chantage au bénéfice du Parti québécois? Un instrument qui continue de tirer son efficacité de la disparition des autres partis indépendantistes et du succès électoral qui en a résulté pour le PQ? Certes, se dit-on, le PQ n'a pas réalisé la souveraineté du Québec, mais il a pris et repris le pouvoir, et tant qu'il l'occupe, rien n'est perdu, la souveraineté demeure à l'horizon.

Il m'est impossible de souscrire à un tel raisonnement, en raison de la vigilance critique que l'intellectuel doit savoir exercer à l'endroit des partis politiques, eu égard à la cause ou au projet que ceux-ci prétendent servir. En un mot, ce qui me retient aujourd'hui d'appuyer le PQ, c'est que le PQ n'a plus pour fin l'indépendance du Québec. Non pas qu'il ait abandonné officiellement le projet qui lui a donné naissance, mais ce projet, les stratégies péquistes ont su si bien le subordonner au moyen qu'ils avaient conçu pour le réaliser que la fin s'est finalement dissoute dans le moyen.

En effet, et contrairement à ce que peuvent encore laisser croire certaines déclarations solennelles de ses dirigeants, ce n'est plus la souveraineté du Qué-

bec qui constitue désormais la raison d'être du PQ: c'est le pouvoir, c'est conserver par tous les moyens le pouvoir qu'il a repris en 1994. S'il n'en était pas ainsi, le gouvernement du Parti québécois ferait quelque chose; or il ne fait rien, sinon administrer la province de Québec selon les principes du néolibéralisme triomphant, ce que le Parti libéral ferait tout aussi bien, si l'on peut dire [...].

Il faut soutenir le PQ, nous dit Vadeboncoeur, parce que, sans lui, le projet de souveraineté du Québec n'a pas d'avenir. Ce qui suppose que, sous la gouverne du PQ, le projet de souveraineté a un avenir; qu'aussi longtemps que ce parti demeure au pouvoir, nous sommes en route vers la souveraineté. Comme si le Parti québécois avait le pouvoir de nous préserver de l'impasse. J'estime, au contraire, que le projet de souveraineté se trouve depuis longtemps déjà dans l'impasse péquiste de la souveraineté-association.

La souveraineté-association n'est pas seulement le premier nom du Parti québécois; elle est aussi celui du cercle vicieux dans lequel le PQ a entraîné le mouvement de la souveraineté, avant qu'il ne confie le soin de penser la quadrature de ce cercle à ses intellectuels organiques, lesquels accouchèrent d'un souverainisme on ne peut plus civique et politiquement correct du point de vue néolibéral dominant: un souverainisme abstrait, aseptisé, dénationalisé, garanti «ethniquement zéro» [...].

Toutefois, en même temps qu'on peut le tenir responsable du détournement de sens du projet souverainiste, le PQ — rendons-lui cette justice — n'a pu accomplir ce détournement sans le consentement implicite du peuple québécois, sans prendre appui sur le détournement politique auquel il fut historiquement contraint par le Conquérant [...]. De ce point de vue, le Parti québécois représente moins une cause qu'un symptôme, ce qui revient à dire que l'impasse ou il a conduit le projet de souveraineté est bien la nôtre.

Cette impasse nous renvoie à nous-mêmes, à ce que l'histoire a fait de nous, mais aussi à ce qu'il nous appartient de faire de notre histoire, à l'avenir de notre mémoire. Car d'aussi loin qu'elle nous vienne, l'impasse n'est pas fatale. Elle ne l'est pas parce qu'il n'est pas vrai que notre héritage s'épuise en elle, comme si le sens de notre passé était déterminé une fois pour toutes. «Notre héritage n'est précédé d'aucun testament», disait le poète René Char. Qu'est-ce que cet héritage nôtre et non testé? Où le trouver? «C'est, comme le souligne Paul Ricœur, en dérivant, par le moyen de l'histoire, les promesses non tenues, voire empêchées et refoulées par le cours ultérieur de l'histoire, qu'un peuple, une nation, une entité culturelle, peuvent accéder à une conception ouverte et vivante de leurs traditions.» Et Ricœur d'ajouter que c'est, avant tout, aux intellectuels — aux «éducateurs publics», comme il les appelle — qu'il revient de ranimer, de ressusciter ces promesses non tenues.

N'est-ce pas à une semblable tâche, à la fois critique et organique, qu'est convié aujourd'hui l'intellectuel pour la souveraineté? Au cours des dernières années, certains intellectuels souverainistes ont renoncé à leur fonction critique pour devenir ni plus ni moins des fonctionnaires de la souveraineté, quand ce ne sont pas des idéologues du régime ou des conseillers du Prince. «Rien n'est pis que l'institutionnalisation de la fonction intellectuelle», faisait observer Michel Winock à la fin de son *Siècle des intellectuels* en invitant les intellectuels à exercer un rôle organique dans la Cité, en tant qu'«ouvriers de cette démocratie impossible», toujours imparfaite et toujours à défendre.

De cette démocratie imparfaite, j'ajouterais que l'intellectuel doit se faire la mauvaise conscience, comme l'intellectuel pour la souveraineté devrait être la mauvaise conscience d'une souveraineté qui, pour ne pas être impossible, se révèle infiniment plus difficile à réaliser que nous avions pu naïvement le croire. Dans *Gouverner ou disparaître*, Vadeboncoeur nous exhorte à «en finir avec cet optimisme superficiel» qui nous avait fait croire en l'irréversibilité de l'indépendance, au point d'en abandonner la réalisation effective aux politiciens.

J'ose réclamer une pensée résolument pessimiste. Un pessimisme de l'urgence, actif et heuristique. Un pessimisme qui force à rechercher en nous-mêmes, dans la commune mémoire, aussi bien les causes de l'impasse ou nous nous trouvons que les promesses et les espérances capables de relancer notre conscience historique vers l'avenir.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Dackos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Marie-Claude Petit (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaina Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Geraud, Anouk Harbutt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Bernier, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Desjardins, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRIVAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière. (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Line Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## DÉPARTS

SUITE DE LA PAGE 1

Rappelant que l'on a vu des programmes du genre avoir finalement plus d'impacts négatifs que positifs — avec les infirmières dans le système de la santé, par exemple —, Normand Gauthier explique: «On ne veut pas reproduire les erreurs du passé. [...] Il faut y aller prudemment. Il est important de ne pas faire partir l'expertise. Les ressources humaines ne sont pas la seule façon de réaliser des économies.»

Ce n'est pas la première fois que le comité de transition invite tout le monde à réviser à la baisse leurs attentes face aux économies de personnel que permettra de réaliser la fusion. Dès le début de son mandat, sa présidente, Monique Lefebvre, avait en effet invité le gouvernement à ramener son évaluation du taux d'attrition naturelle des employés municipaux de l'île de 6 % à 2 ou 3 %.

Cette fois-ci, le comité de transition n'ose pas évaluer la proportion des 1700 cadres qui se prévaudront du programme. «Cela pourrait être 150 [9 %] ou 250 [15 %], on ne sait pas. Il est encore beaucoup trop tôt pour le dire», a déclaré hier Patrick Kenniff, vice-président au comité de transition. Les cadres touchant un salaire annuel moyen de 85 000 \$, il serait alors question d'économies variant entre 13 millions et 21 millions pour une ville dont le budget total sera d'environ 3,5 milliards et qui comptera environ 22 000 employés.

Le dernier programme du genre avait amené le départ d'un peu moins de 7 % des cadres à Montréal entre 1995 et 1998. La perspective d'une fusion en incitera peut-être plus à partir, pense Normand Gauthier, même si les nombreux programmes de réduction du personnel des dernières années ont probablement réduit considérablement le nombre de personnes intéressées. Ces dernières pourront profiter de l'été pour y réfléchir et devront avoir fait connaître leurs intentions avant le 1<sup>er</sup> octobre. Les indemnités de départ versées seront d'un mois de salaire par année d'expérience, avec un minimum variant de trois mois à six mois de salaire et un maximum de 18 mois.

«On sent beaucoup d'attente et d'inquiétude chez les employés», constate Normand Gauthier. C'est pour cela que l'on a décidé d'annoncer le programme même si tous les détails ne sont pas encore fixés. L'été est un moment propice pour prendre ce genre de décision. Parmi les détails qu'il reste à fixer, on pense à l'arrimage entre le pouvoir municipal central et les arrondissements dans tous ces domaines de compétences partagées, tels que la voirie, l'urbanisme ou le développement économique.

## Chaises musicales

Le comité de transition en a profité hier pour dévoiler les règles d'attribution des postes qu'elle entend appliquer aux cadres de la nouvelle ville. Leur principe général sera celui de la compétence et de l'expérience des candidats, a-t-on précisé. Elles n'accorderont la priorité à un candidat de l'arrondissement concerné qu'à valeur égale. Elles ne s'appliqueront toutefois pas à certaines activités, telles que le Service de police (parce qu'il est déjà intégré), les bibliothèques (à cause de leur nature locale délicate) ainsi que tous les postes dont les responsabilités et le contexte d'exécution demeureront les mêmes. Ces règles serviront à pourvoir une première série de 14 postes, dont ceux de neuf directeurs d'arrondissement.

En ce qui concerne les règles d'intégration des autres types d'employés, le comité de transition dispose encore de quelques jours pour s'entendre avec leurs représentants syndicaux. En cas d'impasse, l'affaire sera tranchée par un arbitre.

## Carpe diem

Par Yvon Corbeil

Désireux de me mettre à l'abri d'éventuelles poursuites judiciaires, j'ai récemment fait inscrire sur toutes les portes de la maison: «Mise en garde. Tenter de franchir cette porte sans d'abord l'avoir ouverte peut entraîner des blessures sérieuses.»

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

SUITE DE LA PAGE 1

Les terrains seront fort probablement transférés à la SIC prochainement, a confirmé le vice-président de la société immobilière, Gordon McIvor. «Ce n'est toutefois pas encore décidé à 100 %», a-t-il dit. Une chose est certaine toutefois, les deux parcelles sont jugées excédentaires par la SCHL et le mandat de la SIC est précisément de vendre les terrains en surplus appartenant au gouvernement fédéral ou à ses organismes.

Ainsi la Caisse de dépôt est-elle en lice pour mettre le grappin sur ces terrains on ne peut mieux situés. A quelques minutes du centre-ville, la pointe de la Cité du Havre offre une perspective hors du commun sur la ville, et ce, sur le bord du fleuve. Actuellement, seuls les complexes Habitat 67 et Tropic nord offrent des logements sur la pointe. Avec le mouvement des citoyens vers les berges, perçu un peu partout dans le monde occidental, ces espaces verts font bien évidemment l'envie des promoteurs.

La CDP confirme être sur les rangs pour acquérir ces parcelles, sans plus. «C'est un dossier potentiel, a reconnu la porte-parole, Francine Gauthier. Nous

## PARCS

n'avons toutefois pas l'habitude de parler des dossiers dans lesquels il y a négociations avant que celles-ci ne soient conclues.»

C'est la Cadim qui a la responsabilité de ce dossier, a-t-on toutefois appris, ce qui implique assurément un développement immobilier. La Cadim a notamment pour mandat la gestion de portefeuille axée sur les immeubles résidentiels et participe à l'occasion à la construction de tels édifices. Elle a par exemple effectué des investissements en immobilisations pour l'érection d'un immeuble de 100 appartements dans les Jardins de Mérici de Québec.

A la SIC, on laisse cependant entendre qu'il pourrait y avoir d'autres acheteurs potentiels. «Ce serait possible qu'on soit en discussions avec d'autres gens», a simplement indiqué M. McIvor. Ce dernier n'a pas voulu s'avancer sur les projets qui sont sur la table même si plusieurs sources sont formelles pour dire qu'un complexe d'habitation est projeté. «Il est tout à fait prématuré de spéculer sur ces terrains», a ajouté le vice-président de la SIC.

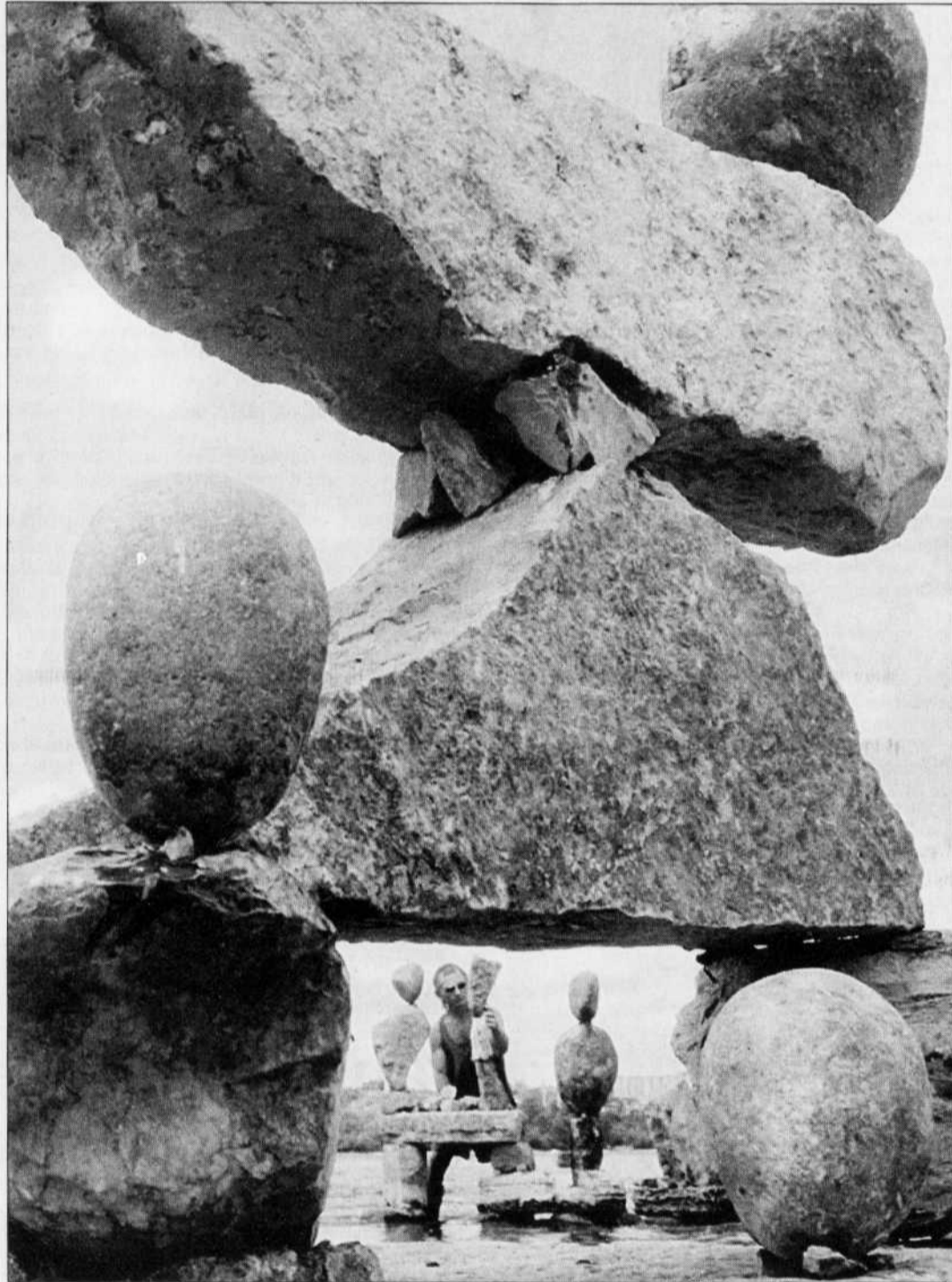
A l'heure actuelle, les riverains utilisent ces espaces verts comme parc bien qu'ils ne soient pas zo-

nés comme tels. Des terrains de tennis y sont également aménagés. En fait, le règlement d'urbanisme prévoit à cet endroit un développement résidentiel de 32 logements et plus, avec une hauteur maximale de 44 mètres ainsi que des commerces d'appoint au rez-de-chaussée. Le taux d'implantation y est de 35 %, ce qui signifie que seulement 35 % du terrain peut être développé. En outre, l'indice de superficie est de trois, ce qui interdit au promoteur de développer un immeuble dont le volume dépasserait trois fois la superficie développée.

La société Complexe Cité du Havre n'a pas voulu commenter la nouvelle avant qu'elle ne devienne officielle. Son président, Pierre Brien, n'a cependant pas caché les craintes des résidents d'Habitat 67. «La plupart des gens aimeraient mieux que ça demeure un parc, a-t-il admis. C'est un peu une chose sacrée. On ne devrait pas y toucher.»

Prévoyant les critiques, le vice-président de la SIC affirme d'emblée qu'«il y aura consultation publique s'il y a vente». «On essaie d'être prudents pour que ce soit un succès financier et social pour les terrains avoisinants», a-t-il dit.

## Question d'équilibre



REUTERS

L'ARTISTE Jean Felice Cetrano, que l'on voit à l'œuvre dans la rivière Ottawa, a conçu ces sculptures autoportantes. Le sculpteur a mis une quinzaine d'années à concevoir cet ensemble particulier.

## FAIM

SUITE DE LA PAGE 1

Barbara Vogt, d'Équiterre, renchérit: «La biotechnologie n'est qu'un pas de plus dans une philosophie d'industrialisation de l'agriculture tournée vers la monoculture et les exportations. Il s'agit d'une technologie complexe et coûteuse qui n'encourage pas les pays du Sud à redévelopper une agriculture qui réponde aux besoins locaux, qui soit diversifiée et qui protège les écosystèmes et les ressources locales.»

«Le problème de la faim dans le monde n'est pas une question de quantité», souligne Mme Vogt. Selon un rapport de l'organisme canadien de coopération internationale CUSO, on produit quantitativement plus d'aliments — et même diversifiés — par habitant que ce qui est nécessaire pour nourrir tous les habitants de la planète.

Pourquoi subsiste-t-il des problèmes de malnutrition dans certaines régions du monde? «Dans les pays où sévit la famine, on trouve des contextes politiques, d'accès à la terre ou de dégradation qui empêchent un développement agricole susceptible d'accorder l'autosuffisance», explique Barbara Vogt. En Amérique du Sud notamment, le noyau du problème est plutôt l'accès à la terre. Les terres sont en effet monopolisées par quelques grands propriétaires, laissant pour compte de nombreux petits paysans qui sont alors déplacés.

La solution n'est pas de cultiver davantage dans le Nord afin d'approvisionner le Sud. On déstabilise ainsi des systèmes locaux de production en procédant à un dumping de céréales à bas prix qui concurrencent les céréales produites par les marchés locaux. «On ne va sûrement pas résoudre les problèmes de famine si on ne met pas d'abord en avant l'arrêt du dumping et la distribution de la terre aux paysans», ajoute Jose Bové.

Barbara Vogt décrit un exemple de réussite d'agri-

culture traditionnelle. Au Bangladesh, l'un des pays les plus pauvres de l'Asie, l'UBINIG, le Centre pour des alternatives au développement, regroupe plusieurs dizaines de villages très bien organisés. Il a mis au point un modèle de développement à base d'agriculture biologique et banni les pesticides afin de lutter contre les problèmes de santé liés à ces produits chimiques. «Les habitants ont développé des projets d'agriculture très diversifiés qui respectent la biodiversité, qui prennent en compte les conditions climatiques et de sol et qui tentent de tirer le meilleur parti avec les variétés qui existent déjà. Ils sélectionnent leurs semences. Ils ont banni les pesticides dans leur région», souligne la représentante d'Équiterre. Et ainsi, ils ont atteint l'autosuffisance alimentaire et une diversité de production très intéressante. Ces mêmes communautés sont extrêmement méfiantes face à la fameuse variété transgénique de riz doré, présentée comme la panacée au problème de déficience en vitamine A, car cette nouvelle variété nécessitera certains engrais et pesticides qui coûteront cher.

«Or la population ne voyait pas l'intérêt de cette nouvelle semence car son système agricole lui fournit une grande variété de légumes verts, riches en vitamine A, qui peuvent satisfaire ses besoins alimentaires», ajoute Mme Vogt.

L'ONU exhorte les pays riches à partager leur savoir avec les pays en développement. Ce discours n'est pas nouveau.

Selon Brewster Kneen, auteur de l'ouvrage *Les Aliments trafiqués*, «le génie génétique ne nous a donné aucune indication qu'il peut aider à redresser les iniquités entre les pays riches et les pays pauvres. Les entreprises transnationales qui contrôlent les biotechnologies sont là pour faire des profits. Elles ne se transformeront pas en organisations de charité même si elles veulent paraître généreuses.»

## ILLUSIONS

SUITE DE LA PAGE 1

tout aussi exigeant et efficace même si ce pays semble décidé à faire bande à part.

De Victoria, où il se repose avant de traverser l'Atlantique, David Anderson émet deux hypothèses au sujet de l'attitude éventuelle des États-Unis dans le dossier des changements climatiques.

«Il est possible qu'ils décident d'agir comme s'ils avaient signé le protocole de Kyoto mais sans le faire officiellement, comme ils l'ont fait dans le cas de traités sur le désarmement», ajoute le ministre. Le Québec a souvent fait ça dans le cadre des travaux du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Ils font la même chose que les autres mais refusent de signer l'accord formel. Par contre, il est aussi possible que ce que les Américains vont offrir à la communauté internationale soit si différent des conditions de Kyoto que l'Europe voudra alors tout renégocier.»

Le Canada, précise son ministre de l'Environnement, n'a pas été informé de la stratégie américaine même si, depuis deux ans, il est le principal allié des États-Unis dans ce dossier.

«Pas encore», laisse tomber David Anderson, qui ajoute: «Je ne m'attends pas à de grands résultats finaux à Bonn parce que depuis que les États-Unis se sont retirés du système de Kyoto, cela a créé une autre complication très importante» et additionnelle au menu des négociateurs des autres pays.

Mais c'était pratiquement inéluctable, ajoute le ministre, puisque c'est «par une décision politique» que le protocole de Kyoto a vu le jour, «notamment à cause de l'insistance du vice-président Al Gore», même s'il restait alors 142 points importants à régler. Tous pensaient terminer le travail à La Haye, l'automne dernier, une conférence qui s'est toutefois soldée par un échec en raison des différends sur plusieurs questions techniques et hautement stratégiques comme les «puits» de GES, les exportations d'énergie propre, le mécanisme de flexibilité, etc.

Le ministre Anderson ajoute d'ailleurs que le Canada ne pourrait pas envisager de ratifier le protocole de Kyoto sans un texte clair et définitif sur ces questions.

«On ne peut pas ratifier n'importe quoi ou sans savoir ce qui sera décidé à propos des nombreuses questions en suspens. Qu'est-ce que les provinces diraient si on signait sans connaître les impacts de notre signature sur les ressources naturelles qui leur appartiennent?» Selon le ministre, ce serait un «sérieux impair constitutionnel».

David Anderson n'accepte pas l'idée que la communauté internationale soit actuellement condamnée à choisir entre un accord affaibli avec les Américains ou un accord musclé sans eux, ce qui serait le dilemme actuel selon les Européens.

Deux faits incontournables, à son avis, commandent une analyse différente. D'abord, dit-il, aucun contrôle efficace des gaz à effet de serre ne peut être mis en place à l'échelle planétaire sans le concours des États-Unis. Et, de plus, c'est un fait que les États-Unis ne travailleront pas sous le parapluie de l'accord de Kyoto et qu'ils feront bande à part, d'une façon ou d'une autre.

Aux États-Unis, certains observateurs pensent même que le président George Bush ne pourrait pas vendre un accord, même minimal, au Congrès, de sorte que sa seule chance d'enclencher une réduction réelle des GES consiste à le faire par le biais d'un programme gouvernemental, lequel n'a pas besoin de l'accord du Sénat, contrairement aux ententes internationales.

Mais le refus des Américains d'inscrire leurs réductions sous l'autorité du protocole de Kyoto, ajoute David Anderson, «ne veut pas dire qu'il faille mettre de côté cette entente internationale que le Canada soutient et dont il veut toujours négocier les modalités» pour qu'il soit ratifié par les 37 pays industriels encore décidés à honorer leurs engagements de 1997.

«Mais il faut rattraper les États-Unis, continuer de les rapprocher du système international, même si ce n'est pas en vertu des règles de Kyoto, pour qu'ils passent à l'action», ajoute le ministre.

Les 38 pays industrialisés, États-Unis compris, qui ont signé le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre en vue d'enrayer le réchauffement du climat planétaire sont ensemble responsables de près de 60 % de toutes les émissions annuelles de source humaine. Et près de la moitié de ces émissions, ajoute David Anderson, proviennent des États-Unis, ce qui rend à peu près impossible l'obtention d'un contrôle effectif du climat si les Américains font bande à part. On ne peut pas imaginer, précise-t-il, que les 37 autres pays industriels vont doubler leur effort national pour arriver au même résultat.

«L'important», explique le ministre Anderson, «ce n'est plus de convaincre maintenant George Bush de faire le contraire de ce qu'il a dit quand il était gouverneur ou depuis qu'il est président. La vraie question, c'est de prendre la position de Bush au sérieux et de se demander ce qui est bon pour la planète. Des progrès sont possibles. Le président américain a quand même modifié sa position. Il a reconnu que le contrôle des changements climatiques est un grand défi et il dit ne pas douter de la réalité du problème.»

Reste maintenant, dit-il, à négocier des conditions suffisamment réalistes pour que les États-Unis aient le goût de cheminer dans le même sens que la communauté internationale, quitte à ce que ce soit en dehors du protocole de Kyoto.